

## DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Ateliers de traitement et transformation du bois et  
application de peinture

Site de Bouleville (27)



## DOSSIER ADMINISTRATIF

Novembre 2019 – réactualisation du rapport de 2015



# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1 - LETTRE DE DEMANDE AU PREFET .....</b>   | <b>5</b>  |
| <b>2 - INTRODUCTION GENERALE .....</b>   | <b>6</b>  |
| <b>3 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR .....</b>   | <b>7</b>  |
| 3.1 - DESIGNATION DU DEMANDEUR.....  | 7         |
| 3.2 - PRESENTATION ET REFERENCES DE LA SOCIETE NORSILK .....   | 8         |
| 3.2.1 - Capacités techniques .....   | 8         |
| 3.2.2 - Capacités financières .....  | 8         |
| 3.2.3 - Moyens humains.....  | 9         |
| <b>4 - EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION .....</b>   | <b>10</b> |
| 4.1 - LOCALISATION GEOGRAPHIQUE .....  | 10        |
| 4.2 - SITUATION CADASTRALE .....   | 14        |
| 4.3 - PLANS REGLEMENTAIRES - ELEMENTS GRAPHIQUES .....   | 16        |
| 4.4 - ACCES AU SITE .....  | 16        |
| 4.5 - ABORDS DU SITE D'ETUDE.....  | 16        |
| <b>5 - RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE DES ICPE DONT LE PROJET RELEVE .....</b>                               | <b>17</b> |
| <b>6 - SITUATION ADMINISTRATIVE.....</b>   | <b>20</b> |
| 6.1 - MAITRISE FONCIERE .....  | 20        |
| 6.2 - PERMIS DE CONSTRUIRE .....   | 20        |
| 6.3 - SERVITUDES ET CONTRAINTES .....  | 20        |
| 6.4 - AUTORISATION EN COURS .....  | 21        |
| 6.5 - COMMUNES CONCERNEES PAR L'ENQUETE PUBLIQUE.....  | 21        |
| 6.6 - SIGNALÉTIQUE .....   | 21        |
| 6.7 - GARANTIES FINANCIERES .....  | 21        |
| <b>7 - DESCRIPTION DE L'INSTALLATION .....</b>   | <b>22</b> |
| 7.1 - HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE .....   | 22        |
| 7.2 - DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DE L'ENSEMBLE DE L'INSTALLATION .....                     | 24        |
| 7.2.1 - Aménagement du site.....   | 24        |
| 7.2.2 - Accès à l'installation et transport des produits .....   | 37        |
| 7.2.3 - Description du matériel de l'installation.....   | 38        |
| 7.2.4 - Réseaux.....   | 39        |
| 7.3 - DESCRIPTION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA PHASE OPERATIONNELLE DE L'INSTALLATION .....      | 40        |
| 7.3.1 - Présentation générale de l'activité de NORSILK sur Bouleville .....                                | 40        |
| 7.3.2 - Les matières premières : nature et quantités des matériaux et ressources naturelles utilisées..... | 40        |
| 7.3.3 - Procédé de fabrication .....   | 42        |
| 7.3.4 - Devenir des produits .....   | 46        |
| 7.3.5 - Demande et utilisation d'énergie .....   | 47        |
| 7.3.6 - Valorisation des sous-produits : copeaux et sciures de bois .....                                  | 48        |
| 7.3.7 - Fonctionnement général de l'installation .....   | 50        |
| 7.3.8 - Moyens de sécurité de l'installation .....   | 51        |
| <b>8 - REDACTEURS DU DOSSIER .....</b>   | <b>61</b> |
| <b>9 - ANNEXES.....</b>  | <b>62</b> |



## 1 - LETTRE DE DEMANDE AU PREFET

NORSILK

**PREFECTURE DE L'EURE  
Bd Georges Chauvin  
27022 EVREUX CEDEX****A l'attention de Monsieur le Préfet**

Bouleville, le 29/10/2019

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter une activité sur Bouleville  
au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Monsieur le Préfet,

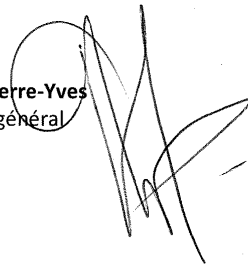
Je soussigné, Monsieur Guégan Pierre-Yves, de nationalité française, agissant Directeur général de la société NORSILK, sollicite l'autorisation d'exploiter un atelier de traitement et de transformation du bois situé au lieu-dit « La Cour Martin » sur la commune de Bouleville (27), ceci au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n°2415 et 2940 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement).

A cet effet, vous trouverez ci-joint, les différents renseignements demandés conformément à la législation en vigueur.

Je sollicite également l'autorisation d'utiliser une échelle réduite (1/1000) pour le plan d'ensemble (en lieu et place de l'échelle 1/200).

Dans l'attente des suites favorables que vous voudrez donner à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma plus haute considération.

Guégan Pierre-Yves  
Directeur général



## 2 - INTRODUCTION GENERALE

Les activités relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.) sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation, de déclaration et d'enregistrement en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés.

L'activité présentée par la société NORSILK sur Bouleville est soumise au régime de l'autorisation.

**Le présent dossier est déposé en vue d'obtenir l'autorisation environnementale afin de poursuivre l'exploitation de cette ICPE Pour les rubriques 2415 et 2940 de la nomenclature des I.C.P.E.**

**Pour ce qui concerne la rubrique 2410 (Ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues à l'exclusion des installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3610) NORSILK souhaite conserver les prescriptions édictées dans son arrêté d'autorisation actuel (au nom de SIBLU).**

Le déroulement de la procédure d'autorisation est défini par les articles Article R181-12 et suivants du Code de l'Environnement. Cette procédure comporte une consultation du public dans les communes dont le territoire se trouve à une distance des installations projetées inférieure à une certaine valeur, fixée par la nomenclature des I.C.P.E., variable d'une installation à l'autre.

Les modalités de consultation du public sont conformes à des textes de portée générale relatifs à la démocratisation des enquêtes publiques et la protection de l'environnement.

Le déroulement de la procédure vise à une large consultation et permet au Préfet du département de prendre une décision après avoir recueilli un maximum d'avis auprès des services de l'état, du public, des collectivités locales et du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

La décision prise par le Préfet de Département à la fin de la procédure sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Un extrait sera publié dans deux journaux régionaux et locaux et sera affiché dans les mairies des communes concernées par le rayon d'affichage.

**A l'issue de l'examen au cas par cas, le projet de NORSILK n'est pas soumis à évaluation environnementale : la décision de l'autorité environnementale est présentée à l'Annexe 1.**

**La demande d'autorisation environnementale inclue une étude d'incidence environnementale (art R.181-14 du Code de l'Environnement).**

## 3 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

## 3.1 - DESIGNATION DU DEMANDEUR

Tableau 1 : Identification du demandeur

|   |   |
|---|---|
| Demandeur                               | NORSILK   |
| Forme juridique                         | SASU (Société par actions simplifiée à associé unique)      |
| Capital social                          | 11 700 000,00 €   |
| Téléphone                               | 02 27 36 30 00  |
| Fax                                     | 02 31 14 66 86  |
| Siège social                            | La Cour Martin<br>45 rue de la Bruyère<br>27210 Bouleville  |
| Adresse d'exploitation                  | La Cour Martin<br>45 rue de la Bruyère<br>27210 BOULLEVILLE |
| N° SIRET                                | 348 352 048 00063   |
| N° de registre du commerce              | Ou 348 352 048 RCS Bernay                                   |
| Code NAF                                | 1610A   |
| Signataire de la demande d'autorisation | Pierre-Yves GUEGAN  |
| Qualité                                 | Président   |
| Nationalité                             | Française   |

Le Registre du Commerce et des Sociétés est joint en Annexe 2.

## 3.2 - PRESENTATION ET REFERENCES DE LA SOCIETE NORSILK

### 3.2.1 - CAPACITES TECHNIQUES

L'entreprise NORSILK dispose, en plus du petit outillage classique, du matériel suivant pour ses activités de traitement et de transformation du bois :

#### ❖ **Activité « travail du bois »**

- |                                  |                            |
|----------------------------------|----------------------------|
| ⇒ Raboteuse (7 lignes)           | ⇒ 3 compresseurs           |
| ⇒ 1 ligne de sciage              | ⇒ 1 tronçonneuse à paquets |
| ⇒ 1 scanner                      | ⇒ 1 presse à copeaux       |
| ⇒ 2 machines de coupe à longueur | ⇒ Aspiration               |
| ⇒ 1 filmeuse                     | ⇒ 1 séchoir                |

#### ❖ **Activité « ligne de peinture »**

- |                               |                              |
|-------------------------------|------------------------------|
| ⇒ un chargeur à tapis,        | ⇒ une machine d'égalisation, |
| ⇒ 7 transporteurs à tapis,    | ⇒ un tunnel de séchage,      |
| ⇒ un transporteur à rouleaux, | ⇒ un tunnel à lampe UV,      |
| ⇒ un translateur à 180°,      | ⇒ 1 mise en balles,          |
| ⇒ 2 brosseuses,               | ⇒ 1 filmeuse,                |
| ⇒ une égreneuse,              | ⇒ 1 empileur.                |
| ⇒ une machine de pistolage    |                              |

Le site internet <http://www.norsilk.com/> présente la société NORSILK ainsi que ses activités exercées sur le site de Bouleville mais également sur les autres sites de la société. La plaquette de la société est présentée à l'Annexe 3.

### 3.2.2 - CAPACITES FINANCIERES

L'Annexe 4 présente les capacités financières de la société.



### 3.2.3 - MOYENS HUMAINS

La société NORSILK possède 2 implantations : Honfleur et Bouleville. Sur le site de Bouleville, **105 personnes** (hors intérimaires) sont présentes pour les fonctions suivantes :

Tableau 2 : Personnel de l'entreprise sur le site de Bouleville (hors intérimaires)

| Poste             | Nombre |
|-------------------|--------|
| Encadrement       | 1      |
| Secrétariat       | 1      |
| Agent de maîtrise | 6      |
| Ouvrier           | 97     |
| Total             | 105    |

L'entreprise peut compter également sur 15 intérimaires environ.

## 4 - EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION

### 4.1 - LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le site d'étude est le suivant :

Tableau 3 : Localisation géographique du site d'étude

|                   |  |
|-------------------|--|
| Région            | Haute-Normandie  |
| Département       | Eure   |
| Arrondissement    | Bernay   |
| Canton            | Bezeville  |
| Commune           | Bouleville   |
| Lieu-dit          | La Cour Martin   |
| Communes voisines | Bezeville, Conteville, Fatouville-Grestain, Fiquefleur-Equainville, Foulbec, Le Torpt, Manneville-la-Raoult, Saint-Pierre-du-Val, Saint-Maclou, Saint-Sulpice-de-Grainbouville |

Bouleville appartient à la Communauté de Communes du Pays d'Honfleur-Bezeville (fusion des Communautés de communes du Pays d'Honfleur et de Bezeville) et se trouve à vol d'oiseau à environ :

- 52 km à l'ouest de Rouen,
- 24 km au sud-est du Havre,
- 34 km au nord-ouest de Bernay,
- 10 km à l'ouest de Pont-Audemer,
- 3 km au nord-est de Bezeville.

La Figure 1 page suivante présente la localisation de la commune de Bouleville sur la carte I.G.N. au 1/250 000

La Figure 2 présente la localisation du site à l'échelle communale.

Le **plan de situation** du projet à l'échelle 1/25 000 est présenté à l'Annexe 5.



Figure 1 : Situation géographique

Extrait de la carte I.G.N. au 1/250 000 n°R02 Basse et Haute-Normandie



Figure 2 : Localisation du site d'étude

Extrait de la carte I.G.N. TOP 25 n°1811 OT « Pont-Audemer Tancarville »

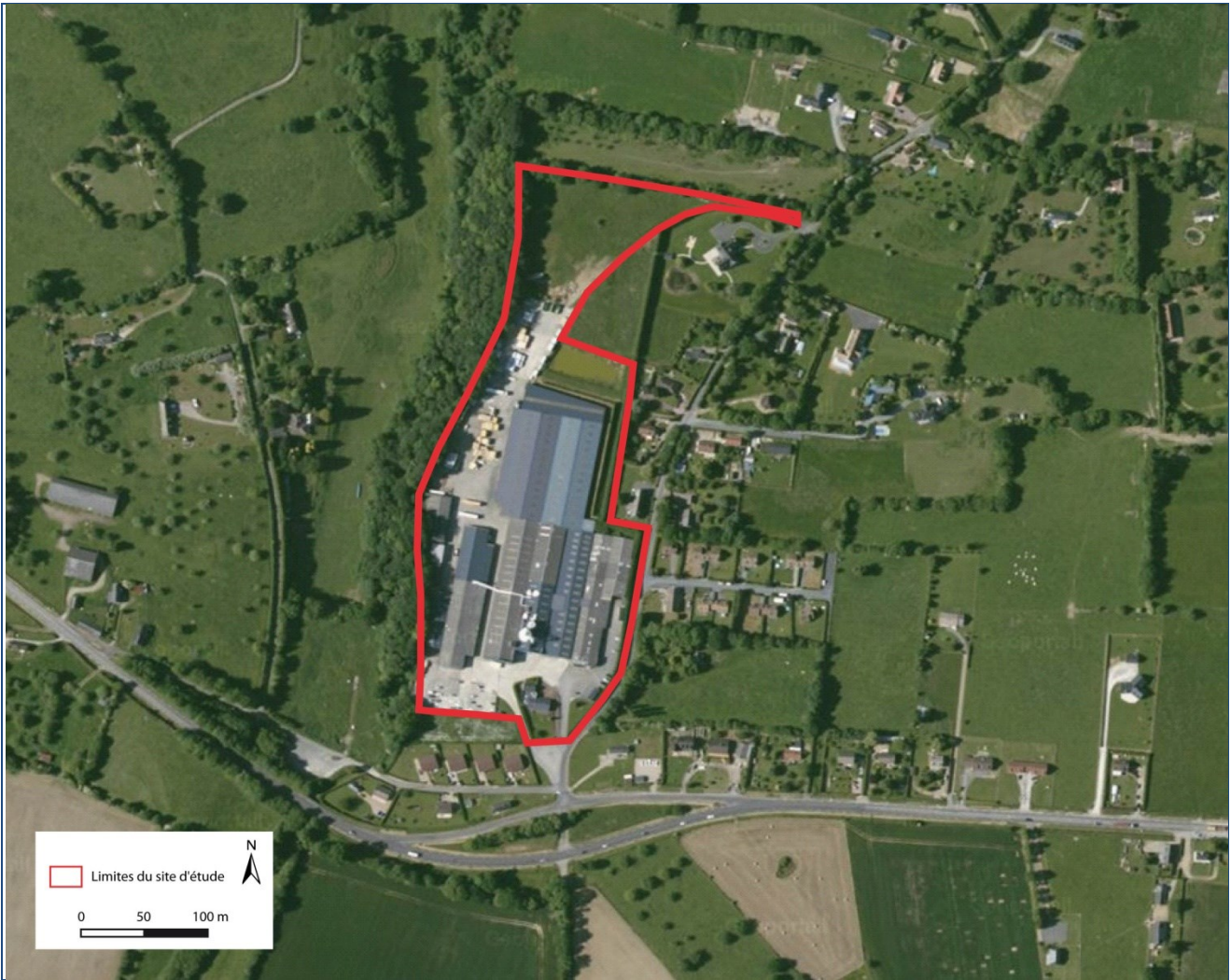


Figure 3 : Localisation du site sur la photo aérienne  
*Fond cartographique : Géoportail*

## 4.2 - SITUATION CADASTRALE

La demande d'autorisation porte sur la parcelle suivante :

Tableau 4 : Parcelles cadastrales concernées par la demande d'autorisation

| Commune    | Section | N° de parcelle | Superficie cadastrale | Partie concernée par l'installation |
|------------|---------|----------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Bouleville | B       | 447            | 700 m <sup>2</sup>    | 700 m <sup>2</sup>                  |
| Bouleville | B       | 448            | 9 026 m <sup>2</sup>  | 9 026 m <sup>2</sup>                |
| Bouleville | B       | 449            | 334 m <sup>2</sup>    | 334 m <sup>2</sup>                  |
| Bouleville | B       | 473            | 10 792 m <sup>2</sup> | 10 792 m <sup>2</sup>               |
| Bouleville | B       | 479            | 6 349 m <sup>2</sup>  | 1 460 m <sup>2</sup>                |
| Bouleville | B       | 486            | 6 957 m <sup>2</sup>  | 6 957 m <sup>2</sup>                |
| Bouleville | B       | 487            | 4 970 m <sup>2</sup>  | 4 970 m <sup>2</sup>                |
| Bouleville | B       | 558            | 17 418 m <sup>2</sup> | 17 418 m <sup>2</sup>               |
| TOTAL      |         |                | 56 546 m <sup>2</sup> | 51 657 m <sup>2</sup>               |

La superficie totale du terrain concerné par la présente demande d'autorisation est de 51 657 m<sup>2</sup>.

Les coordonnées Lambert II du site d'étude sont les suivantes :

Tableau 5 : Coordonnées Lambert II

|                  |                              |
|------------------|------------------------------|
| Angle nord-ouest | X = 457 874<br>Y = 2 488 013 |
| Angle nord-est   | X = 458 083<br>Y = 2 487 963 |
| Angle sud-est    | X = 457 893<br>Y = 2 487 544 |
| Angle sud-ouest  | X = 457 785<br>Y = 2 487 590 |

Les limites de la demande d'autorisation sont représentées sur le plan cadastral ci-après (figure 4).

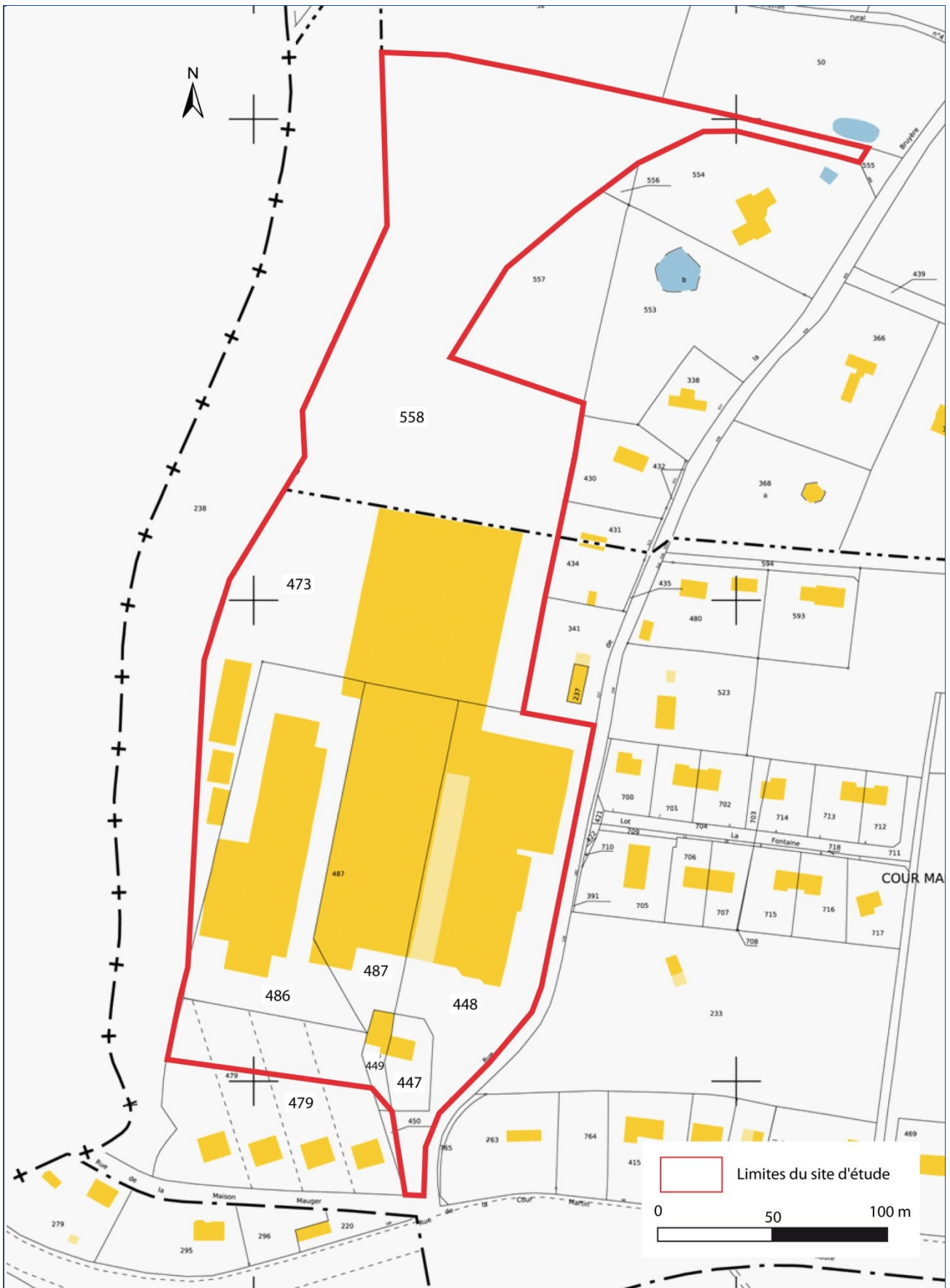


Figure 4 : Situation cadastrale du site d'étude

Source : fond cadastral

### 4.3 - PLANS REGLEMENTAIRES - ELEMENTS GRAPHIQUES

Le **plan de situation** du projet à l'échelle 1/25 000 est présenté à l'Annexe 5.

Le **plan d'ensemble** figurant en Annexe 6 présente l'ensemble des installations sur le site d'étude et les réseaux d'assainissement dans un rayon de 35 m autour des limites de la zone concernée par la demande d'autorisation.

### 4.4 - ACCES AU SITE

L'accès au site se fait depuis la route départementale D 180 qui passe au sud. L'entrée a été aménagée à partir de l'intersection entre cette route et le chemin rural n°10 dit de Beuzeville à Foulbec. L'entrée et la sortie sont distincte afin de faciliter la circulation et de garantir une plus grande sécurité.

### 4.5 - ABORDS DU SITE D'ETUDE

Le site d'étude est bordé par :

- un petit bois et des terrains agricoles (actuellement en prairie) à l'ouest,
- des prairies au nord,
- des zones d'habitat au nord-est, à l'est et au sud,
- la route départementale D 180 et une dérivation de cette route au sud.



## 5 - RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE DES ICPE DONT LE PROJET RELEVE

Au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, les activités de l'entreprise sont répertoriées dans la nomenclature sous les numéros indiqués dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Rubriques de la nomenclature des I.C.P.E. dont NORSILK relève sur BOULLEVILLE

(2 pages)

| Rubrique | Désignation de l'activité  | Régime   | Rayon d'affichage | Caractéristiques   |
|----------|--|--|-------------------|--|
| 2410     | Ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues à l'exclusion des installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3610.<br><b>La puissance installée pour alimenter l'ensemble des machines étant :</b><br><b>1. supérieure à 250 kW</b>   | <b>Enregistrement</b><br>Mais NORSILK souhaite <b>conserver les prescriptions édictées dans son arrêté d'autorisation actuel (SIBLU)</b> | 1 km              | Puissance totale installée :<br>2477 kW  |
| 2415     | Installations de mise en œuvre de produits de préservation du bois et matériaux dérivés<br><b>1. La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 1 000 l</b>  | <b>Autorisation</b>  | 3 km              | 2 000 litres de produit pur (Wolsit)<br>1 bac de trempage de capacité 7 000 litres de produit dilué<br>+ possibilité de remettre un second bac de 7 000 litres |
| 2940     | Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.<br>Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile...), à l'exclusion :<br>- des activités de traitement ou d'emploi de goudrons, d'asphaltes de brais et de matières bitumineuses, couvertes par la rubrique 4801 ;<br>- des activités couvertes par les rubriques 2445 et 2450 ;<br>- des activités de revêtement sur véhicules et engins à moteurs couvertes par la rubrique 2930 ;<br>- ou de toute autre activité couverte explicitement par une autre rubrique.<br><b>2. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le " trempé " (Pulvérisation, enduction...).</b><br><b>Si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre est :</b><br><b>a) Supérieure à 100 kg/jour</b> | <b>Autorisation</b>  | 1 km              | Quantité maximale susceptible d'être mise en œuvre :<br>570 kg/j   |

| Rubrique | Désignation de l'activité   | Régime                           | Rayon d'affichage | Caractéristiques  |
|----------|---|----------------------------------|-------------------|---|
| 4718     | <p>Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène).</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations (*) y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées hors gaz naturellement présent avant exploitation de l'installation) étant :</p> <p><b>1. Pour le stockage en récipients à pression transportables</b><br/> <b>b. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 35 t</b></p> <p><b>2. Pour les autres installations</b><br/> <b>b. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 35 t</b></p>  | <b>Déclaration avec contrôle</b> | -                 | <p>1.<br/>20 bouteilles de 13 kg de propane soit 260 kg</p> <p>2.<br/>Citerne de propane : 30 m<sup>3</sup> soit 21 T</p> |
| 1532     | <p>Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues :</p> <p>Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public.</p> <p><b>Le volume susceptible d'être stocké étant :</b><br/> <b>3. Supérieur à 1 000 m<sup>3</sup> mais inférieur ou égal à 20 000 m<sup>3</sup></b></p>  | <b>Déclaration</b>               | -                 | Volume maximale de stockage : 8 000 m <sup>3</sup>  |
| 2910     | <p>Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 et des installations classées au titre de la rubrique 3110 ou au titre d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes</p> <p>A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique du bois brut relevant du b (v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale est :</p> <p><b>2. Supérieure à 1 MW, mais inférieure à 20 MW</b></p> | <b>Déclaration</b>               | -                 | Chaudière : 1 600 kW  |

Tableau 7 : Rubriques non classées de la nomenclature des I.C.P.E. dont NORSILK relève sur BOULLEVILLE

| Rubrique | Désignation de l'activité   | Régime* | Rayon d'affichage | Caractéristiques  |
|----------|---|---------|-------------------|---|
| 2160     | Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable.   | NC      | -                 | Silo copeaux : 650 m <sup>3</sup><br>Silo poussières : 160 m <sup>3</sup> |
| 4734     | Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. | NC      | -                 | 1 cuve de gazole (GNR) aérienne de 1 m <sup>3</sup> soit 850 kg           |
| 1435     | Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules.  | NC      | -                 | Volume annuel < 100 m <sup>3</sup>  |

\* NC : non classé

## 6 - SITUATION ADMINISTRATIVE

### 6.1 - MAITRISE FONCIERE

Le terrain concerné par la demande d'autorisation appartient à la société NORSILK.

*L'attestation est fournie à l'Annexe 8.*

### 6.2 - PERMIS DE CONSTRUIRE

Aucune construction nouvelle n'est prévue. Par conséquent, aucune demande de permis de construire ne sera déposée.

### 6.3 - SERVITUDES ET CONTRAINTES

La commune de Bouleville dispose d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) qui a été approuvé le 22 avril 1996 et dont la dernière modification date du 22 décembre 2008. Le site d'étude se trouve en zones :

- NAz pour la partie sud comprenant l'entrée, les parkings, les bâtiments et les zones de circulation et de chargement des camions ;
- NC pour la partie nord et nord-est de la parcelle B 558 ;
- ND pour la partie nord-ouest de la parcelle B 558.

La zone NAz correspond aux « zones insuffisamment équipées et réservées à l'implantation d'activités. D'après l'article NAz 1, les installations classées sont autorisées en zone NAz.

La zone NC est une zone naturelle constituée par les parties du territoire communal affectées aux activités agricoles. Selon les articles NC1 et NC2, les occupations et utilisations du sol non liées à l'agriculture ne sont pas autorisées. L'extension des activités de NORSILK sur cette zone est par conséquent interdite.

La zone ND est une zone non équipée et constituant un espace naturel qui doit être préservé de toute forme d'urbanisation nouvelle en raison de la qualité du paysage et du caractère des éléments naturels qui le composent, notamment les espaces boisés. Les constructions sont interdites en zone ND en dehors de la réhabilitation de bâtiments existants, des constructions à usage d'équipement d'infrastructures et des reconstructions des bâtiments sinistrés. L'extension des activités de NORSILK sur cette zone est par conséquent interdite.

D'après le Plan d'Occupation des Sols de Bouleville, aucune servitude ne s'applique sur le site de NORSILK.

Il n'y a pas d'autres servitudes (servitude relative à la protection des Monuments Historiques, à la protection des sites ou au Code de la Santé,...) sur les terrains faisant l'objet de la présente demande d'autorisation environnementale.

## 6.4 - AUTORISATION EN COURS

Tableau 8 : Liste des arrêtés d'autorisation en cours (sur les 2 sites de NORSILK)

| Date de l'A.P. | Nature       | Département | Commune    | Objet   |
|----------------|--------------|-------------|------------|---|
| 8 janvier 2001 | Autorisation | Eure        | Bouleville | Transformation de bois résineux semi-ouverts    |
| 8 janvier 2001 | Autorisation | Eure        | Bouleville | Fabrication de produits en bois lamellés-collés |
| 20 mars 2006   | Autorisation | Calvados    | Honfleur   | Stockage de bois                                |

## 6.5 - COMMUNES CONCERNEES PAR L'ENQUETE PUBLIQUE

Le rayon d'affichage est de 3 km. Il permet de définir le périmètre à l'intérieur duquel l'affichage de l'avis d'enquête publique est obligatoire. Les communes concernées sont au nombre de 11 :

- Bouleville,
- Beuzeville,
- Conteville,
- Fatouville-Grestain,
- Fiquefleur-Equainville,
- Foulbec,
- Le Torpt,
- Manneville-la-Raoult,
- Saint-Maclou,
- Saint-Pierre-du-Val,
- Saint-Sulpice-de-Graimbouville.

Toutes ces communes sont situées dans le département de l'Eure.

Les communes incluses dans le rayon d'affichage sont représentées dans le plan de situation (Annexe 5).

## 6.6 - SIGNALÉTIQUE

Dès l'obtention de l'autorisation préfectorale, un panneau sera placé à proximité immédiate de l'entrée du site. Il mentionnera les éléments suivants :

- La désignation et le lieu-dit de l'installation,
- Les mots « Ateliers de traitement et de transformation du bois » et « Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à autorisation au titre du Code de l'Environnement (Art. L512-1) »,
- Le numéro et la date de l'arrêté préfectoral d'autorisation,
- Le nom et la raison sociale de l'exploitant,
- Les jours et les heures d'ouverture de l'entreprise,
- Le numéro de téléphone de l'exploitant,
- Les numéros de téléphone de la gendarmerie de Pont-Audemer et de la Préfecture de l'Eure.

## 6.7 - GARANTIES FINANCIERES

Les garanties financières présentées par NORSILK sont consultables à l'Annexe 7.

## 7 - DESCRIPTION DE L'INSTALLATION

### 7.1 - HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE

La société S.I.B.U. a été créée en 1979 en Société Anonyme sous le sigle S.I.B.U (Société Industrielle des Bois Usinés) sur la commune de Bouleville (Eure) au lieu-dit « La Cour Martin » qui était le siège social de la société.

Cette entreprise industrielle dont l'activité était le rabotage de bois résineux (pin et sapin), transformait environ 90 000 m<sup>3</sup> de bois par an destinés aux magasins de bricolage, négociants, industriels de la menuiserie, du loisir et de la construction.

La société S.I.B.U. s'est agrandie au fur et à mesure des années sur le site de Bouleville et a constamment investi dans des équipements industriels pour devenir de plus en plus performante et compétitive.

En 1995, la société S.I.B.U. a modifié ses approvisionnements de matières premières. En effet, les bois en provenance des pays scandinaves (90% de ses besoins) sont approvisionnés via le Port d'Honfleur alors qu'auparavant ils arrivaient sur le port de Fécamp.

La société a donc loué des entrepôts sur le Port d'Honfleur afin de conserver la chaîne du sec pour les bois qui devaient être rabotés. De 1995 à 2000, pour répondre à la progression de l'activité, la surface des entrepôts de stockage à Honfleur s'est agrandie. Les marchandises stockées dans ces entrepôts étaient gérées par un manutentionnaire du Port.

Créée en juillet 1997, la société S.I.B.L.A.C. (Société Industrielle de Bois Lamellé Collé) s'est spécialisée dans la fabrication de panneaux et carrelats en lamellés collés (deuxième transformation du bois). Cette société a repris les bâtiments de production et de stockage de la société S.E.F.O.B.

Depuis 2001, les volumes de bois usinés sont en progression. Les sociétés S.I.B.U. et S.I.B.L.A.C. ont obtenu leur autorisation préfectorale d'exploiter le 8 janvier 2001.

En mars 2000, la société Finnforest est devenue propriétaire de l'ensemble des sociétés S.I.B.U. et S.I.B.L.A.C.. Début 2012, Finnforest est devenu NORSILK.<sup>1</sup>

NORSILK (ex-Finnforest) est une division du Groupe Metsäliitto, société Finlandaise détenue par 130 000 propriétaires forestiers privés. Metsäliitto est spécialisée dans deux domaines : le papier (Metsä-Botnia et M-Real) et le travail mécanique du bois (NORSILK) qui regroupent les scieries, les usines d'usinage des bois, les usines de contreplaqué et de fabrication de poutres destinées à la construction.

En 2001, Finnforest Sibü a décidé d'implanter un centre de distribution sur le Port d'Honfleur.

Ce centre de distribution de 7 400 m<sup>2</sup> a constitué un établissement secondaire pour Finnforest Sibü et une dizaine de personnes travaillent sur ce site.

Depuis 2001, les volumes stockés sur le site d'Honfleur sont en progression, ce qui a conduit l'entreprise à demander l'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées. Cette autorisation a été obtenue en 2006 par arrêté préfectoral datant du 13 mars 2006.

En 2012 une ligne de peinture par pulvérisation est mise en place dans le cadre du développement de nouveaux produits (lambris).

En 2015 METSAWOOD est rebaptisée NORSILK lors de son rachat par MUTARES.

Le présent dossier est déposé en vue d'obtenir l'autorisation environnementale au titre des Installations Classées au nom de la société NORSILK.

<sup>1</sup> Le présent dossier a démarré alors que l'entreprise s'appelait encore Finnforest. C'est pourquoi, quelques photos présentent encore l'ancien nom de la société.



Photo 1 : Vue générale de l'entreprise sur le site de Bouleville depuis le sud



Photo 2 : Vue générale de l'entreprise sur le site de Bouleville depuis le sud-est



Photo 3 : Centre de distribution d'Honfleur

## 7.2 - DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DE L'ENSEMBLE DE L'INSTALLATION

### 7.2.1 - AMENAGEMENT DU SITE

La surface totale du site NORSILK de Bouleville est de 51 657 m<sup>2</sup> et se décompose de la façon suivante :

- Surface bâtie : 19 064 m<sup>2</sup>
- Surface non bâtie : 32 593 m<sup>2</sup> dont :
  - surface imperméabilisée : 18 463 m<sup>2</sup>,
  - espaces verts : 12 550 m<sup>2</sup>,
  - bassin d'incendie : 1 300 m<sup>2</sup>.



Photo 4 : Vue générale des bâtiments depuis le nord

#### 7.2.1.1 - Description des surfaces bâties

La surface bâtie se compose de plusieurs bâtiments répartis de la façon suivante :

- un grand bâtiment industriel d'une surface de 14 910 m<sup>2</sup>, abritant également les bureaux et un réfectoire,
- un petit bâtiment industriel d'une surface de 3 076 m<sup>2</sup>, incluant la ligne de peinture,
- un bâtiment de stockage des pièces mécaniques de 95 m<sup>2</sup>,
- un grand séchoir de 121 m<sup>2</sup>,
- un bâtiment de stockage de produits finis de 538 m<sup>2</sup>,
- un poste électrique de 15 m<sup>2</sup> alimentant le grand bâtiment,
- les locaux sociaux dans un bâtiment d'une surface de 254 m<sup>2</sup>.

La Figure 5 présente le plan général d'aménagement de l'entreprise et la Figure 6 le détail des bâtiments. Les pages suivantes décrivent chaque bâtiment.



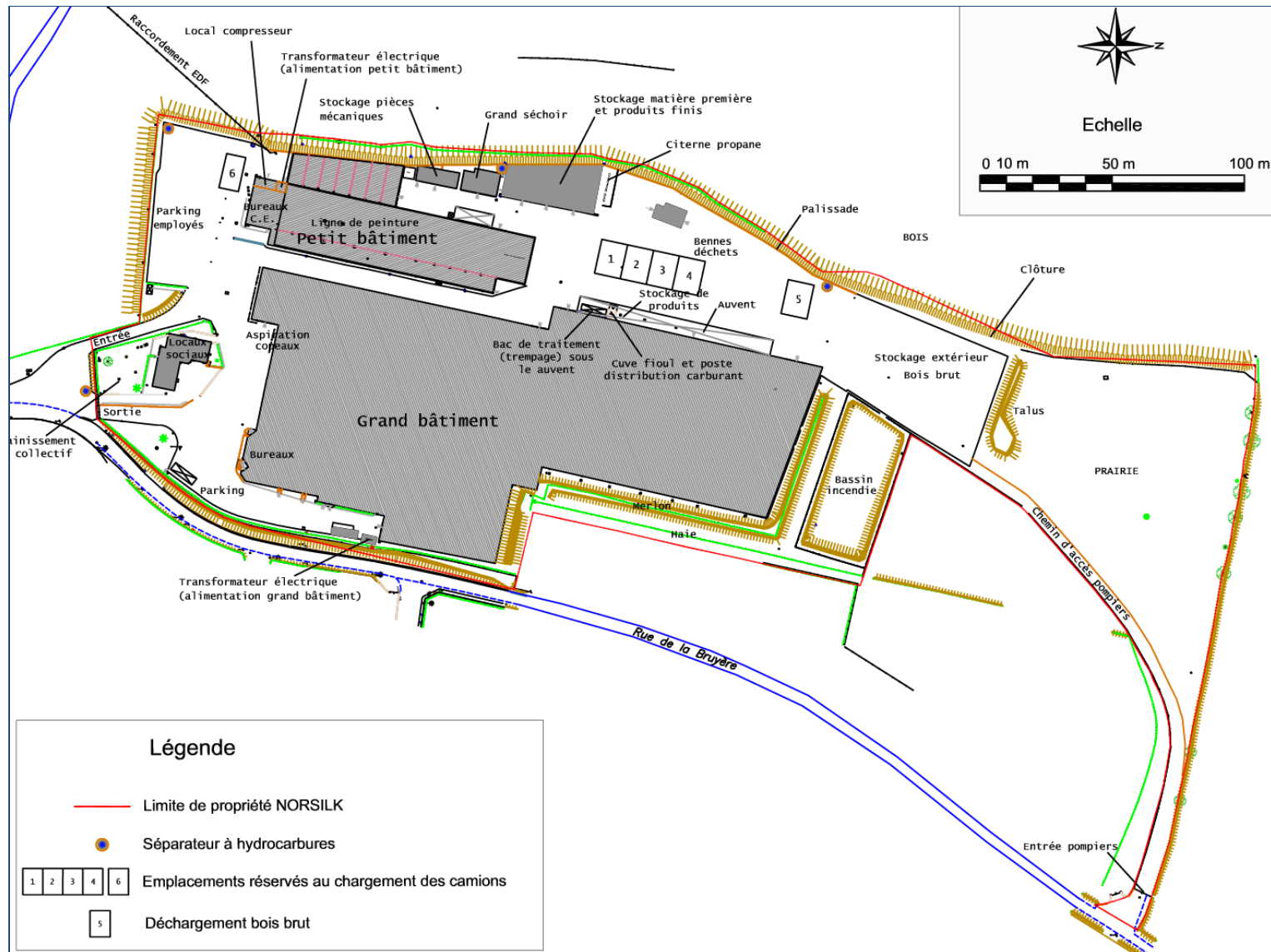


Figure 5 : Plan d'aménagement de l'entreprise

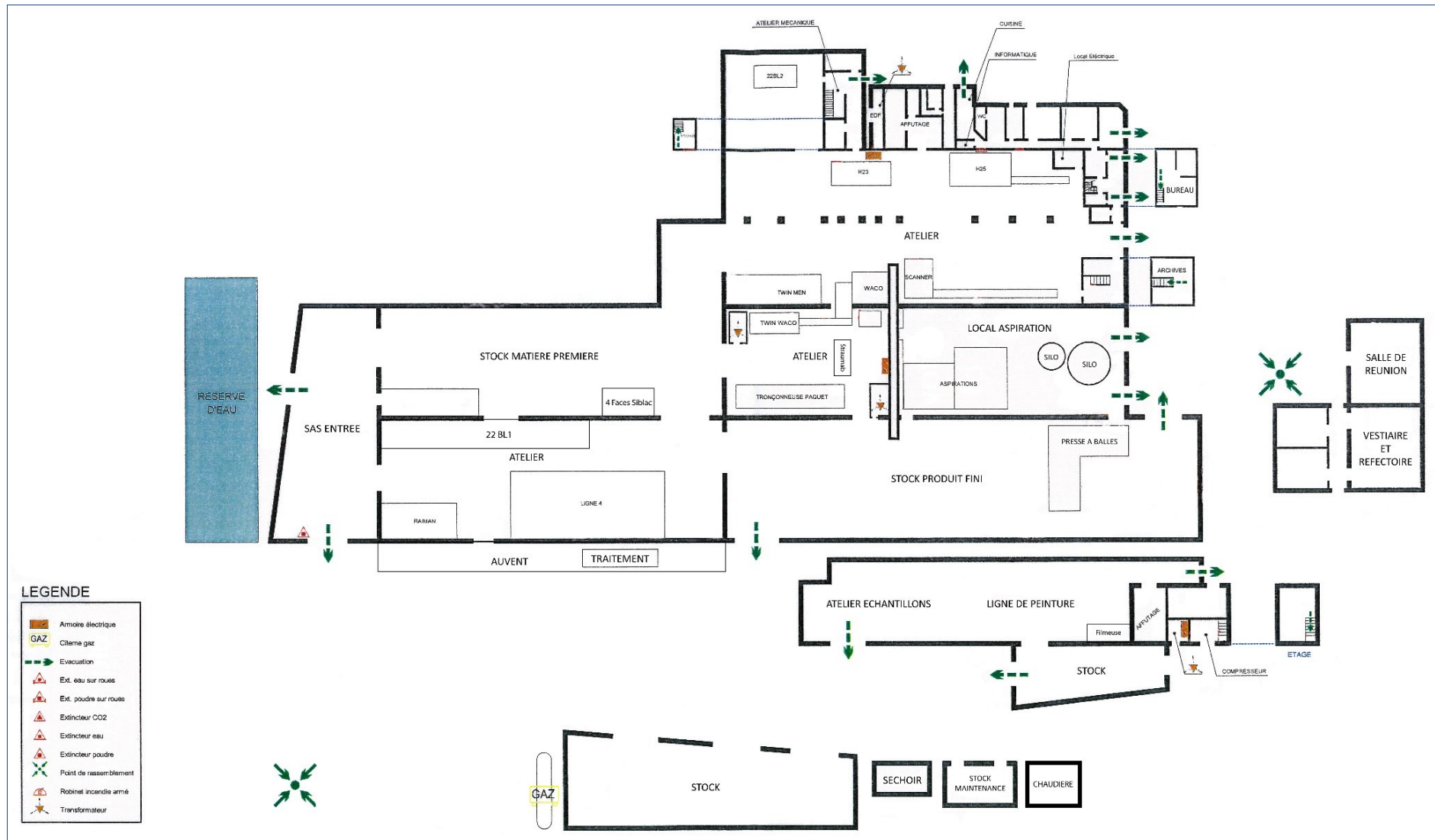


Figure 6 : Schéma d'aménagement des bâtiments

**a) Grand bâtiment industriel**

Le grand bâtiment industriel comprend les activités de découpe, de travail, de conditionnement et de stockage tampon du bois. Ce bâtiment abrite également les bureaux. Il est composé des éléments suivants :

- un sas de 1 092 m<sup>2</sup> au nord du bâtiment ;
- une zone de stockage de la matière première de 1 400 m<sup>2</sup>. Elle permet le stockage jusqu'à 2 000 m<sup>3</sup> de bois ;



Photo 5 : Sas



Photo 6 : Zone de stockage de matière première

- un ensemble de machines pour le travail du bois :
  - 7 lignes de rabotage grandes séries,
  - 1 ligne de sciage multilames,
  - 1 scanner,
  - 2 machines de coupe à longueur,
  - 2 filmeuses,
  - 1 tronçonneuse à paquets,
  - 1 machine de tri de bois bruts.



Photo 7 : Stromab



Photo 8 : Sortie 4 faces SIBLAC



Photo 9 : Sortie tronçonneuse à paquets



Photo 10 : Tapis de transfert



Photo 11 : 22BL1



Photo 12 : 22BL1

- un atelier de maintenance abritant les outils et pièces nécessaires pour l'entretien des machines ;



Photo 13 : Atelier de maintenance



Photo 14 : Affutage

- un local de 2 100 m<sup>2</sup> abritant :
  - une zone de stockage de produits finis d'environ 1 200 m<sup>2</sup> (permettant de stocker jusqu'à 1 000 m<sup>3</sup> de produits),
  - une presse à copeaux,
  - une filmeuse.



Photo 15 : Presse à copeaux



Photo 16 : Balles de copeaux de bois

- un local de 1 016 m<sup>2</sup> abritant un silo de stockage des copeaux de bois de 650 m<sup>3</sup>, un silo de stockage de sciure de 160 m<sup>3</sup> et un crible.



Photo 17 : Silo à copeaux



Photo 18 : Aspiration des copeaux

- les équipements destinés au traitement du bois comportent :
  - ⇒ un bac de trempage en double peau d'une capacité utile 7 000 litres, situé sous l'auvent,
  - ⇒ une réserve de produit pur de 2 000 litres sur rétention.
  
- ⇒ Précision : un bac de trempage a été démantelé et mis en place sur le site d'Honfleur. Toutefois l'entreprise NORSILK se réserve l'opportunité de réinstaller un second bac de trempage.



Photo 19 : Traitement par trempage (bac sous auvent extérieur)

- les bureaux.  
L'entrée se fait à partir du parking aménagé au sud du site près de l'entrée. Ils sont équipés de tout le matériel traditionnel de bureau : meubles, informatique, armoires d'archives, etc.



Photo 20 : Bureaux

- 3 transformateurs électriques de redistribution interne installés dans des enceintes coupe-feu 2 heures.
  
- un poste de distribution et une cuve de gazole de 1 000 litres disposée sur une rétention de 2 m<sup>3</sup> (sous l'auvent extérieur).

Les caractéristiques constructives du grand bâtiment industriel sont les suivantes :

- Sol : dalle en béton,
- Ossature et charpente : bois,
- Bardage : bois et tôle,
- Couverture à plusieurs versants : fibrociment ou bac acier,
- Hauteur maximale : 10 m,
- Hauteur minimale : 6 m.

La partie bureau est composée de cloison de plâtre. Le local du serveur informatique et les transformateurs de redistribution interne disposent de murs coupe-feu 2 heures. Le local « aspiration » est entouré de murs coupe-feu 2 h en parpaings.

### **b) Petit bâtiment industriel**

Le petit bâtiment industriel a été déconstruit et reconstruit sur la même surface au sol (3 076 m<sup>2</sup>) mais avec une hauteur de 2 m supplémentaires soit la même hauteur que le grand bâtiment.

Il comprend :

- un local de stockage de produits finis,
- la ligne de peinture, depuis 2012,
- les bureaux du comité d'entreprise,
- un local transformateur à huile minérale d'une puissance de 1 250 kVA (la quantité d'huile est de 545 kg),
- un local compresseur d'air de puissance égale à 2 x 30 kW et 1 x 37 kW à vitesse variable soit au total 97 kW.



Photo 21 : Bâtiment de stockage (déconstruit)

Les caractéristiques constructives du bâtiment reconstruit sont les suivantes :

- Sol : béton,
- Charpente : bois,
- Bardage : bois + bac acier,
- Couverture à deux versants : bac acier.

❖ **Description de la ligne de peinture**

La ligne de peinture par pulvérisation est installée dans une partie du petit bâtiment industriel. Elle comprend :

- une cabine fermée et étanche destinée à la pulvérisation de peinture sur les pièces de bois,
- une zone de stockage des peintures,

Les peintures sont conditionnées principalement en conteneurs de 1 000 litres (1 300 kg) et plus rarement en bidons de 28 litres disposés sur rétention pour les préparations en cours d'utilisation. Le volume maximum de peinture stocké est de 20 tonnes.

Les peintures utilisées sont des peintures non pigmentées.



Photo 22 : Ligne de peinture



Photo 23 : Ligne de peinture



Photo 24 : Ligne de peinture



Photo 25 : Ligne de peinture

La ligne de peinture bénéficie d'une **chaudière de 1600 kW** alimentée par la **citerne de gaz**.





Photo 26 : Chaudière



Photo 27 : Citerne de gaz

### **c) Le bâtiment de stockage des pièces mécaniques**

Le bâtiment de stockage des pièces mécaniques a une superficie de 95 m<sup>2</sup>. Ses caractéristiques constructives sont les suivantes :

- Sol : dalle en béton,
- Charpente : bois
  - ⇒ elle est constituée de portiques métalliques, reposant sur les massifs de fondation avec crosses d'ancrage, platines et boulonnages,
  - ⇒ le support de couverture est composé de cours de pannes métalliques,
  - ⇒ les ossatures primaires métalliques sont remplies avec des pièces de bois traitées classe 4 ;
- Bardage : bois
- Couverture : couverture à un versant en panneaux auto-portants de toiture en tôles bac acier nervurées 75/100<sup>ème</sup>, teinte ardoise 5008
- Hauteur maximale : 5,70 m,
- Hauteur minimale : 5,28 m.

### **d) Le séchoir**

La société est équipée d'un séchoir pour le séchage du bois :

- alimenté au gaz propane par une citerne aérienne de 30 m<sup>3</sup> et à l'électricité,
- cellule autoportante de 121 m<sup>2</sup>, d'une capacité de 60 m<sup>3</sup> et d'une puissance de 25 kW.



Photo 28 : Grand séchoir

### e) *Le bâtiment de stockage de produits finis*

Un bâtiment de 538 m<sup>2</sup> est utilisé pour le stockage de produits finis selon les besoins. La capacité de stockage maximum est de 700 m<sup>3</sup>.

Ses caractéristiques constructives sont les suivantes :

- Sol : dalle en béton,
- Charpente : bois,
- Bardage : bacs aciers et bois traités,
- Couverture : bacs acier,
- Hauteur maximale : 8,50 m,
- Hauteur minimale : 5,50 m.



Photo 29 : Bâtiment de stockage

### f) *Locaux sociaux*

Les locaux sociaux sont installés dans un bâtiment d'une surface de 254 m<sup>2</sup>. Ils sont équipés des installations nécessaires aux salariés et en particulier :

- du matériel permettant la réfrigération et le chauffage des aliments pour les employés désirant prendre leur repas,
- de distributeurs de boissons non alcoolisées,
- de panneaux d'information à destination des salariés,
- etc.



Photo 30 : Locaux sociaux

### g) Transformateurs électriques

Le grand bâtiment industriel est alimenté en électricité par un transformateur installé dans un bâtiment de 15 m<sup>2</sup>. La puissance souscrite est de 1 500 kVA. Son accès est réglementé. Il fournit l'électricité à 3 transformateurs de redistribution situés dans le grand bâtiment.

Le petit bâtiment dispose d'un transformateur de 630 kVA de puissance nominale (puissance souscrite : 250 kVA) installé dans un local fermé au sud du bâtiment.

#### 7.2.1.2 - Surfaces non bâties

Les surfaces non bâties comprennent :

- l'entrée et la sortie du site, les parkings et les zones de passages des camions,
- la zone de chargement / déchargement du bois,
- une zone de stockage temporaire de produits à traiter sur le site d'Honfleur,
- une dalle extérieure de stockage de bois brut de 2 500 m<sup>2</sup>,
- un bassin d'incendie ayant actuellement une capacité utile moyenne de 1 100 m<sup>3</sup>,
- des espaces verts,
- l'emplacement de la citerne de stockage aérienne de propane et de bouteilles de propane.

L'entrée et la sortie du site de l'entreprise sont distinctes afin de favoriser la sécurité à la fois des chauffeurs de poids lourds, des employés de l'entreprise et des usagers de la rue de la Bruyère.



Photo 31 : Entrée



Photo 32 : Sortie

L'entreprise dispose de deux **parkings** : l'un situé à l'est près des bureaux et l'autre situé au sud-ouest devant le petit bâtiment industriel. Ce dernier parking est protégé de la circulation des camions par des barrières métalliques



Photo 33 : Parking sud-ouest



Photo 34 : Parking est

La **zone de chargement / déchargement** du bois se situe à l'ouest du grand bâtiment industriel à proximité d'une zone de stockage temporaire de produits à traiter sur le site d'Honfleur. Cette dernière permet le stockage de 300 m<sup>3</sup> de produits.



Photo 35 : Stockage temporaire de produits à traiter sur le site d'Honfleur



Photo 36 : Stockage extérieur de bois brut

Le **bassin d'incendie** est situé au nord du grand bâtiment industriel. D'une surface de 1 300 m<sup>2</sup> et d'un volume utile de 1 100 m<sup>3</sup>, ce bassin reçoit les eaux provenant d'une partie de la toiture du grand bâtiment et notamment de la toiture du sas. Le bassin est entouré d'une clôture grillagée et l'accès est fermé par un portail fermant à clé. Le trop-plein du bassin est dirigé vers un exutoire s'écoulant dans la vallée située à l'ouest du site.



Photo 37 : Bassin d'incendie



Photo 38 : Panneau à proximité du bassin

La partie nord de la parcelle B 558 n'est pas utilisée. Elle est actuellement en prairie et comprend une piste d'**accès réservée aux pompiers**. Cette piste débouche au nord-est par une entrée réservée aux pompiers.

La **citerne de propane** d'une capacité de 30 m<sup>3</sup> est installée au nord du petit bâtiment de stockage de bois dans une enceinte fermée par un grillage et un portail. Elle est employée pour le séchoir (séchage du bois).



Photo 39 : Citerne de propane

### **7.2.2 - ACCES A L'INSTALLATION ET TRANSPORT DES PRODUITS**

Le transport des produits (apports du bois brut et expéditions des produits finis) est effectué par camions semi-remorques de 25 tonnes de charge utile pour :

- les apports de bois brut provenant du site d'Honfleur,
- les expéditions de produits à traiter sur le site d'Honfleur,
- les expéditions de bois transformés vers les clients.

L'accès routier se fait à partir de la route départementale D 180 et de la rue de la Cour Martin. L'entrée et la sortie des véhicules sont distinctes afin de favoriser la sécurité des transporteurs et des employés de l'entreprise ainsi que des visiteurs et des usagers des routes du secteur.

Par ailleurs, l'ensemble du site est clôturé (palissade ou clôture). L'entrée et la sortie sont équipées de portails fermant à clé. L'entrée réservée aux pompiers est habituellement fermée par un portail fermant à clé. Elle ne serait ouverte qu'en cas de besoin par les services de secours.

Un gardiennage est effectué la nuit, les week-ends, les jours fériés et pendant les vacances par une société spécialisée sous la forme de rondes aléatoires. Ce gardiennage fait l'objet d'un contrat annuel renouvelable. Des rondes supplémentaires sont organisées si un risque a été identifié (exemple : soudure sur machine).

## 7.2.3 - DESCRIPTION DU MATERIEL DE L'INSTALLATION

### 7.2.3.1 - Equipements fixes

#### a) Activité « travail du bois »

Les équipements fixes présents sur le site de Boulleville sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 9 : Liste du matériel fixe - activité « travail du bois »

| Type de machine                | Localisation                            | Puissance installée      |
|--------------------------------|---|--------------------------|
| Raboteuse (7 lignes)           | Atelier de découpe du bois              | 1 364 kW                 |
| 1 ligne de sciage              | Atelier de découpe du bois              | 165 kW                   |
| 1 scanner                      | Atelier de découpe du bois              | -                        |
| 2 machines de coupe à longueur | Atelier de découpe du bois              | 2 x 35 kW                |
| 2 filmeuses                    | Atelier de découpe du bois              | 40 kW                    |
| 3 compresseurs                 | Local compresseur                       | 2 x 30 kW<br>+ 1 x 37 kW |
| 1 tronçonneuse à paquets       | Atelier de découpe du bois              | 26 kW                    |
| 1 presse à copeaux             | Local presse et stockage produits finis | 100 kW                   |
| Aspiration                     | Local aspiration                        | 500 kW                   |
| 1 séchoir en place             | Extérieur                               | 25 kW                    |
| 1 machine de tri               | Atelier découpe bois                    | 90 kW                    |

**La puissance installée totale pour alimenter l'ensemble des machines destinées au travail du bois est de 2477 kW.**

#### b) Activité « ligne de peinture »

La puissance totale de la ligne de peinture est de 225 kW. Elle comprend les éléments suivants :

- un chargeur à tapis,
- 7 transporteurs à tapis,
- un transporteur à rouleaux,
- un translateur à 180°,
- 2 brosseuses,
- une égreneuse,
- une machine de pistelage
- une machine d'égalisation,
- un tunnel de séchage,
- un tunnel à lampe UV,
- 1 mise en balles,
- 1 filmeuse,
- 1 empileur.

### 7.2.3.2 - Equipements mobiles

L'entreprise dispose des équipements mobiles suivants :

- 8 engins de manutention thermiques fonctionnant au fioul (contrat full service),
- 9 chariots élévateurs fonctionnant au gazol (GRN),
- 1 nacelle bras déporté électrique.

Ce matériel est régulièrement vérifié par une société de contrôle agréée.

L'entretien des véhicules est effectué sur site par les sociétés prestataires de service avec au minimum 1 vidange 1 fois par an. Les entreprises prestataires de service disposent du matériel nécessaire permettant d'effectuer ces opérations en toute sécurité et sans risque de déversement de liquides potentiellement polluants (huiles) : aire étanche mobile, fûts étanches sur rétention,... Elles se chargent par la suite d'éliminer ou de recycler les déchets produits par l'entretien.

Il n'y a pas de stockage permanent d'huiles de vidanges ou d'huiles neuves sur le site de Bouleville.

## 7.2.4 - RESEAUX

### 7.2.4.1 - Eau

L'installation est raccordée au réseau d'eau potable de la commune de Bouleville. La consommation annuelle en eau de NORSILK est estimée à 900 m<sup>3</sup> et se répartie de la manière suivante :

Tableau 10 : Consommation d'eau

| Utilisation                     | Consommation annuelle | Proportion de la consommation totale |
|---------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| Lavage / nettoyage              | 50 m <sup>3</sup>     | 6 %                                  |
| Fabrication / bains traitement  | 500 m <sup>3</sup>    | 55 %                                 |
| Humidification du bois          | 50 m <sup>3</sup>     | 6 %                                  |
| Sanitaires, douches, réfectoire | 300 m <sup>3</sup>    | 33 %                                 |

### 7.2.4.2 - Assainissement

Les eaux domestiques correspondent aux eaux vannes et aux eaux à usage domestique provenant des sanitaires, du réfectoire, des douches.

L'assainissement est de type autonome. Les eaux domestiques sont rejetées dans des fosses toutes eaux puis traitées par épandage. Les fosses toutes eaux font l'objet de vidange régulière (plusieurs fois par an) par une société spécialisée.

Le secteur de « La Cour Martin » n'est pas desservi par le réseau d'assainissement collectif de Bouleville.

## **7.3 - DESCRIPTION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA PHASE OPERATIONNELLE DE L'INSTALLATION**

### **7.3.1 - PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DE NORSILK SUR BOULLEVILLE**

NORSILK, produit des bois usinés dans son unité de production de Bouleville pour répondre au marché français. Les produits fabriqués sont les suivants :

- lambris,
- frisettes pour l'aménagement des sous-toitures, l'isolation de caves, greniers et combles,... (sapin du nord blanc, pin du nord rouge),
- plinthes (sapin du nord blanc),
- clins,
- plancher,
- bardages (sapin du nord blanc, douglas, mélèze, red cédar,...),
- accessoires bois pour la couverture (planches de rives, liteaux, tasseaux à zinc,...),
- lames à volets et accessoires.

La société NORSILK a une ligne de peinture depuis 2012 sur le site de Bouleville.

### **7.3.2 - LES MATIERES PREMIERES : NATURE ET QUANTITES DES MATERIAUX ET RESSOURCES NATURELLES UTILISEES**

#### **7.3.2.1 - Nature et origine des produits**

La principale matière première utilisée par NORSILK est du bois nordique blanc.

Le bois utilisé comme matière première provient de forêts gérées durablement. Il est acheté en toute légalité et ne provient pas de forêts protégées. Cette gestion durable assure la préservation de la biodiversité des forêts tout en garantissant la disponibilité de matière première et la production de produits à base de bois.

NORSILK a adhéré à la Charte environnemental du commerce du bois (Charte « Le Commerce du Bois ») et a obtenu la performance maximale (3 feuilles) à l'issu de plusieurs audits. Association professionnelle qui réunit les agents, importateurs et négociants du bois en France, Le Commerce du Bois a lancé en 2006 une « charte environnementale de l'achat et de la vente de bois ». Cette charte permet d'appuyer les exigences des pouvoirs publics pour la prise en compte de la gestion durable des forêts et pour la promotion de l'emploi de bois éco-certifiés. La charte a été élaborée avec le soutien du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et le parrainage du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Elle comporte un certain nombre de dispositions, notamment d'augmenter l'achat de produits bois éco-certifiés, la promotion des initiatives internationales en faveur d'une gestion durable des forêts, l'amélioration de l'information sur les produits à destination des clients et favoriser l'usage des essences secondaires en substitution d'essences protégées. Toute entreprise engagée dans cette démarche fait l'objet d'une évaluation et d'une notation par une tierce partie indépendante, tous les deux ans.

85 % du bois utilisé par NORSILK est certifié PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification ou Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières).

L'installation de Bouleville utilise également des produits de préservation du bois (Wolsit) et des peintures à base d'eau depuis la mise en place de la ligne de peinture.



### 7.3.2.2 Quantités de produits

#### a) Activité « Travail du bois »

Le tableau suivant indique les capacités de stockage de bois du site de Bouleville :

Tableau 11 : Capacité de stockage de bois de l'entreprise

| Lieu de stockage                 | Quantité stockée      |
|----------------------------------|-----------------------|
| Bois bruts dalle Nord            | 1155,3 m <sup>3</sup> |
| SAS                              | 653,7 m <sup>3</sup>  |
| Bâtiment MP                      | 1691,0 m <sup>3</sup> |
| Bâtiment presse copeaux          | 1283,2 m <sup>3</sup> |
| Ancien Siblac                    | 364,1 m <sup>3</sup>  |
| Bâtiment jouxtant ligne peinture | 368,3 m <sup>3</sup>  |
| Ligne peinture                   | 221,0 m <sup>3</sup>  |
| Atelier rabotage                 | 65,5 m <sup>3</sup>   |
| Atelier liteaux                  | 43,2 m <sup>3</sup>   |
| Dalle sud                        | 654,8 m <sup>3</sup>  |

Les quantités de produits de préservation du bois stockés sur le site de Bouleville sont les suivants :

Tableau 12 : Quantités de produits de préservation du bois stockés

| Type de produit               | Usage                                   | Quantité maximale stockée               | Remarques            |
|-------------------------------|---|---|----------------------|
| Produit de traitement du bois | Préservation du bois                    | 2 000 litres sur rétention              | Non inflammable      |
| Huiles hydrauliques minérales | Entretien des machines<br>Lubrification | Conteneur de 1 000 litres sur rétention | Point éclair > 200°C |

#### b) Ligne de peinture

Tableau 13 : Quantités de produits stockés relatifs à la ligne de peinture

| Type de produit | Usage              | Quantité maximale stockée* |
|-----------------|--------------------|----------------------------|
| Hydrocire       | Lambris intérieurs | 5 x 1 000 litres           |

\* 1 conteneur de travail et 1 conteneur de stockage

### 7.3.3 - PROCEDE DE FABRICATION

#### 7.3.3.1 - Synoptique du procédé général de fabrication

##### **a) Atelier « Traitement et transformation du bois »**

Les bois sciés en provenance des pays Scandinaves et Baltes sont stockés dans les entrepôts du site d'Honfleur puis transféré à l'usine de Bouleville pour être usinés. Ensuite, les bois usinés sont envoyés vers le site d'Honfleur avant d'être expédiés vers les différents clients de la société.

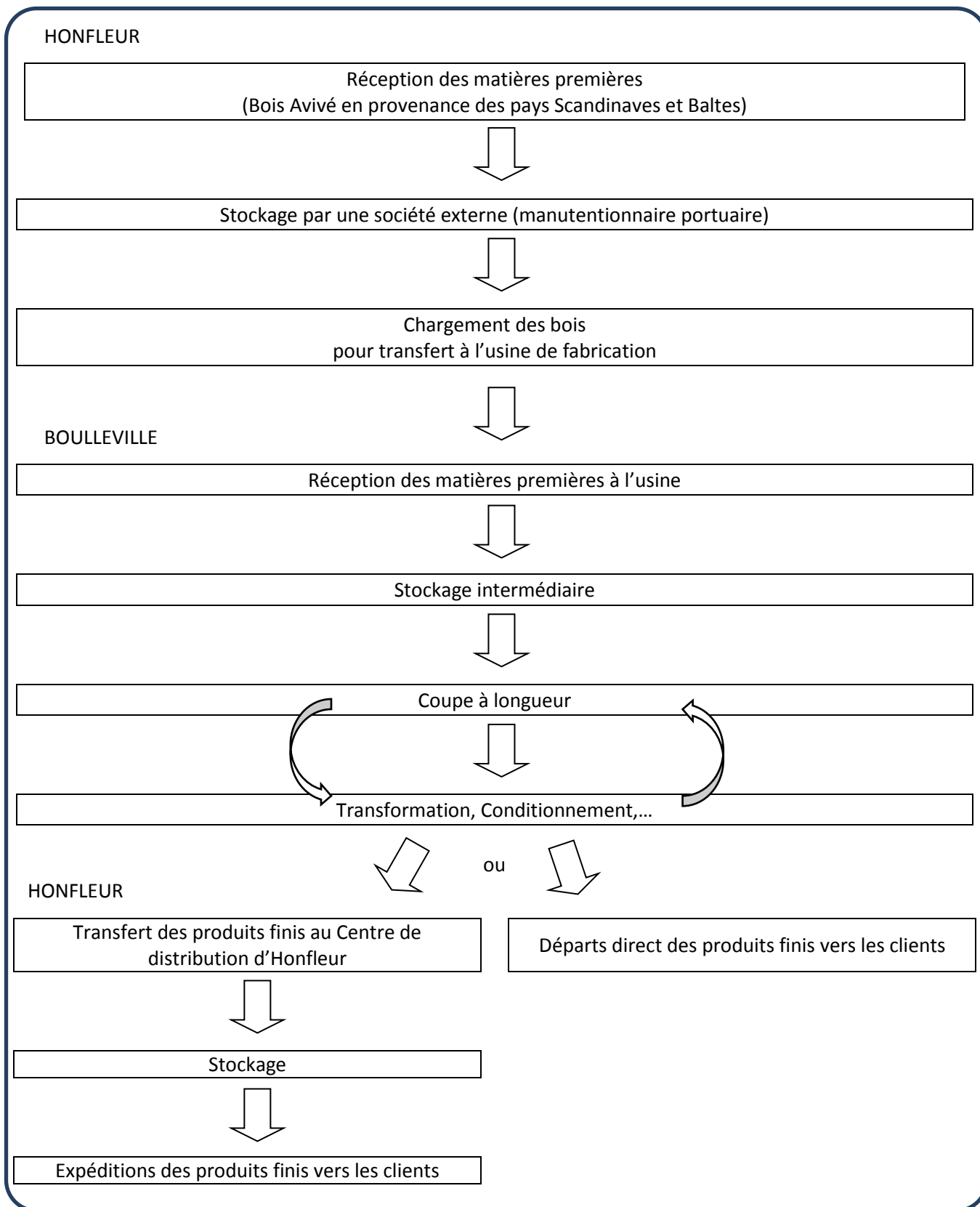


Figure 7 : Synoptique de l'activité « Traitement et transformation du bois »

**b) Atelier « Ligne de peinture »**

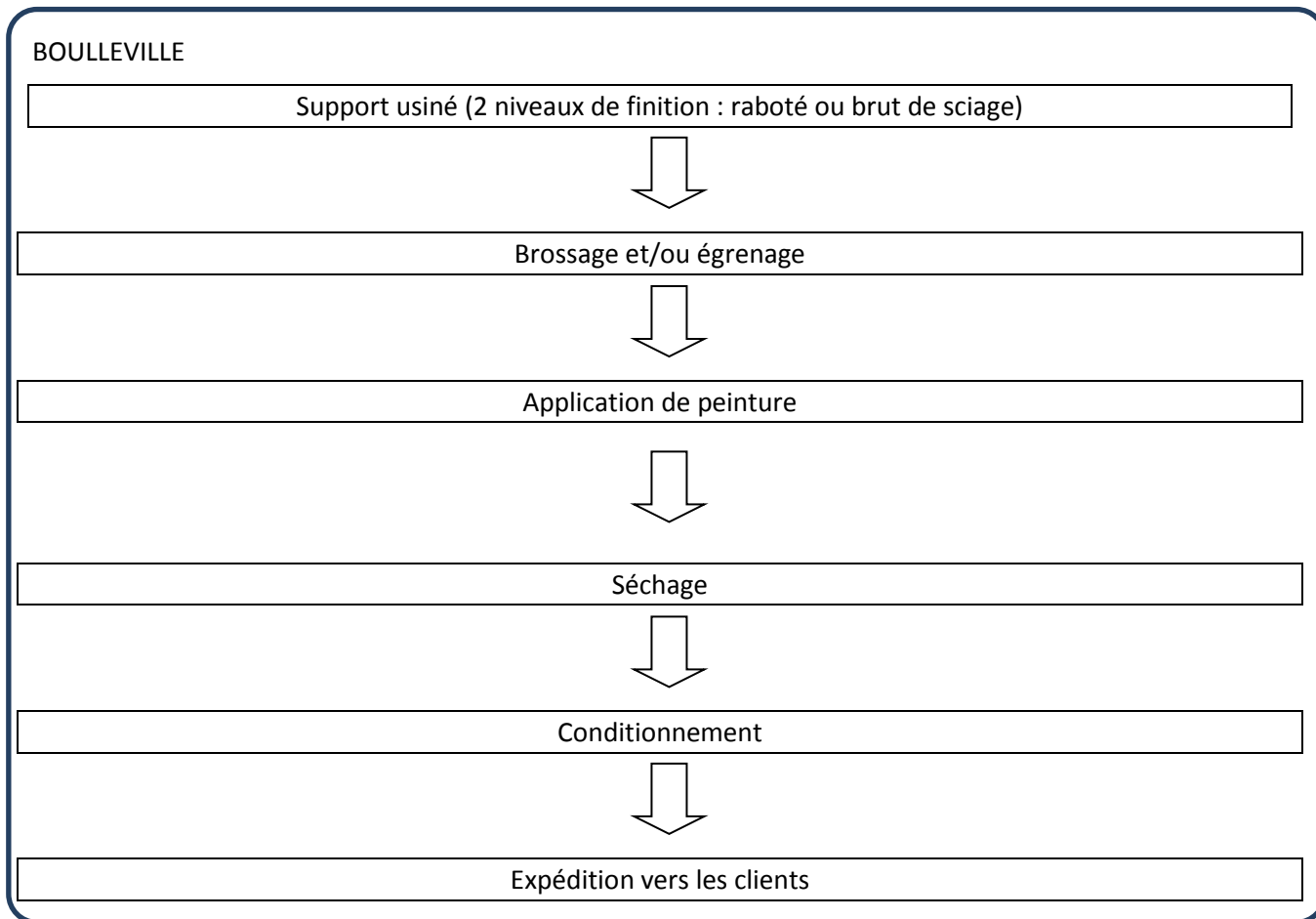


Figure 8 : Synoptique de l'activité « Peinture »

**7.3.3.2 - Fabrication des produits**

Les volumes de produits fabriqués sur le site NORSILK de Bouleville sont les suivants :

Tableau 14 : Quantités de produits fabriqués sur le site de Bouleville

| Intitulé                 | Activité                        | Quantité annuelle                                      | Quantité mensuelle                      |
|--------------------------|---------------------------------|--|---|
| Bois résineux            | Transformation de bois résineux | 150 000 m <sup>3</sup> de produits finis               | 14 000 m <sup>3</sup>                   |
| Bois à peindre (lambris) | Peinture par pulvérisation      | de 2 000 m <sup>3</sup> à 10 000 m <sup>3</sup> par an | 400 m <sup>3</sup> à 833 m <sup>3</sup> |

### **a) Activité de trempage**

L'activité de trempage (imprégnation des pièces en bois) est réalisée en fonction de la demande du client et concerne 3 000 tonnes de bois par an.

Le produit utilisé est le suivant :

- Wolsit EC-100 P2 (Produit de traitement du bois de la société BASF Wolman GmbH).

#### **a - 1) Procédé de trempage**

L'entreprise utilise 1 bac de trempage de capacité utile égale à 7 000 litres, équipé d'une double enveloppe tenant lieu de système de rétention conformément à la réglementation. Le bac est disposé sur une dalle bétonnée sous l'auvent à l'ouest du grand bâtiment. Il n'est pas équipé de dispositif de détection de fuites.

Les pièces en bois sont placées dans des supports puis plongées dans le bain avant égouttage prolongé au-dessus du bac.

Il n'y a pas d'opération de vidange du bac. Le maintien de la qualité de la solution est assuré par des contrôles fournisseurs et des contrôles internes. Les corrections sont apportées sous forme d'ajouts en produits de traitement ou d'eau.

#### **a - 2) Principales caractéristiques du produit de trempage**

- ⇒ renferme des composés corrosifs et irritants.
- ⇒ Inflammabilité : non inflammable

#### **a - 3) Quantité utilisée**

La consommation de produit est d'environ 14 m<sup>3</sup> par an.

#### **a - 4) Conditionnement**

Le produit est conditionné en conteneur de 1 m<sup>3</sup> et disposé sur rétention de 1 m<sup>3</sup>.

#### **a - 5) Quantité stockée**

Quantité stockée : 2 000 litres.

### **b) Ligne de peinture**

Les peintures utilisées sont des peintures conditionnées principalement en conteneurs de 1 000 litres et en bidons de 28 litres pour les préparations en cours d'utilisation. La quantité de bois à peindre sera de 2 000 à 10 000 m<sup>3</sup> de bois par an.

Les produits appliqués sont :

- une hydrocire sur les lambris (intérieurs).

Selon le cahier des charges, un ou plusieurs passages pour l'application de ces produits sont nécessaires.

La capacité de la ligne peut atteindre 570 kg/jour au maximum (valeur théorique jamais atteinte).

## 7.3.4 - DEVENIR DES PRODUITS

### 7.3.4.1 Itinéraire pour le transport des produits

Le site de Boulleville fonctionne en relation avec le site NORSILK d'Honfleur pour la réception des matières premières (bois brut) et l'envoi des produits à traiter.

L'installation d'Honfleur est située à environ 14 km du site de Boulleville. Les camions empruntent les routes suivantes :

- route départementale D 180,
- route départementale D 580,
- avenue du président Duchesne,
- rue Alfred Luar.

Ce transport nécessite un temps de parcours d'environ 15 minutes.

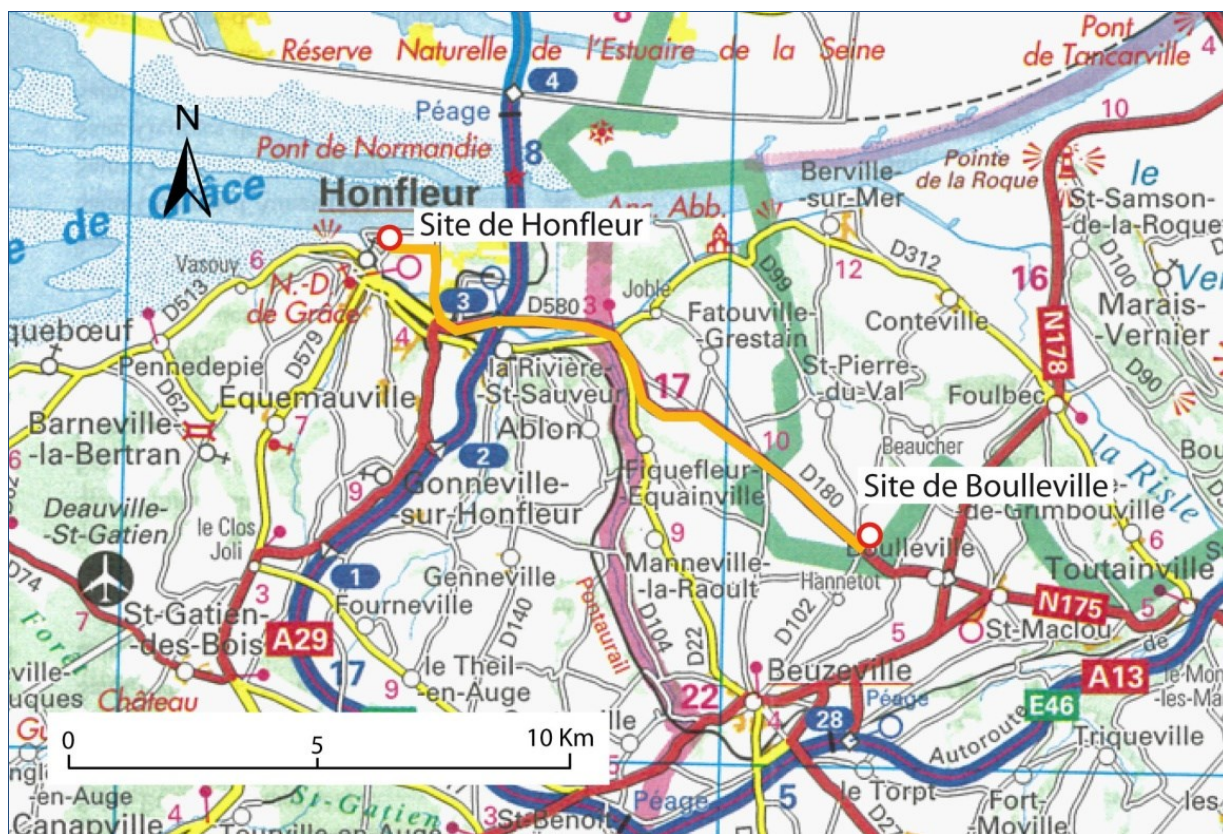


Figure 9 : Parcours type entre les sites NORSILK de Boulleville et d'Honfleur

Source : carte I.G.N. au 1/250 000

### 7.3.4.2 - Estimation du trafic induit

Le tableau suivant présente le trafic de poids lourds généré par l'entreprise :

Tableau 15 : Nombre moyen de camions par an et par jour

| Activité                      | Quantités annuelles    | Types de véhicules | Capacité des véhicules         | Trafic annuel | Trafic journalier moyen |
|-------------------------------|------------------------|--------------------|--------------------------------|---------------|-------------------------|
| Apport de matière première    | 170 000 m <sup>3</sup> | Semi-remorque      | 25 tonnes<br>40 m <sup>3</sup> | 4 250 camions | 19 camions/jour         |
| Produits à traiter à Honfleur | 20 000 m <sup>3</sup>  | Semi-remorque      | 25 tonnes<br>40 m <sup>3</sup> | 500 camions   | 2 camions/jour          |
| Livraison des produits finis  | 150 000 m <sup>3</sup> | Semi-remorque      | 25 tonnes<br>40 m <sup>3</sup> | 3 750 camions | 17 camions/jour         |

Le trafic total de poids lourds généré par les activités de l'entreprise est de 38 camions par jour.

A cela, s'ajoute le trafic de véhicules légers (VL) provenant des employés et des visiteurs, soit environ 60 VL/jour.

### 7.3.4.3 - Principaux clients et fournisseurs

#### a) Principaux clients

- Grandes surfaces de bricolage :  
Leroy-Merlin, Castorama, Brico Dépôt, Bricomarché, Mr Bricolage ;
- Négoce généraliste :  
Gédimat, Big Mat, Point P, Samse ;
- Négoce spécialisé :  
Barillet, NEBOPAN, Raboterie des Alpes, Samse ;
- Bâtiment :  
CMB, COQUART ;
- Industriels de la menuiserie, du loisir et de la construction :  
Jewe/Nordstaff, Louisiane, Lallemand, Ohara, Poreaux.

#### b) Principaux fournisseurs

- Scieries du groupe METSA : Renko, Kaskinen, Soinlahti, Vilppula, Kyro, Kyroskoski, Karihaara, Eskola, Merikarvia, Lappeenranta, etc., ...
- VAPO, HASA GROUP, FM TIMBER TEAM, MOELVEN, VAN HOOREBEKE, VANDECASTEELE.

## 7.3.5 - DEMANDE ET UTILISATION D'ENERGIE

### 7.3.5.1 - Electricité

L'installation est raccordée au réseau électrique de la commune de Bouleville. L'électricité est fournie en moyenne tension (20 000 kV) et alimente les différentes machines, l'éclairage et le chauffage des bureaux et locaux sociaux. L'entreprise dispose de 2 transformateurs d'alimentation générale situés :

- dans un petit bâtiment de 15 m<sup>2</sup> à l'est du grand bâtiment (il alimente ce dernier) :
  - ⇒ puissance souscrite : 1 500 kVA,
  - ⇒ puissance nominale : 1 250 kVA ;

- dans le petit bâtiment près des bureaux :
  - ⇒ puissance souscrite : 300 kVA,
  - ⇒ puissance nominale : 630 kVA.

Le grand bâtiment dispose de 3 transformateurs de redistribution dont 2 de 1 250 kVA et 1 de 630 kVA.

Chaque transformateur est disposé dans un local isolé à accès réglementé. Ils sont sans pyralène. La consommation annuelle d'électricité est d'environ 5 400 000 kWh.

Les installations électriques pour l'éclairage intérieur et extérieur sont équipées d'armoires de protection et de disjoncteurs différentiels ainsi qu'un réseau de mise à la terre.

Les machines industrielles sont alimentées depuis des boîtes de branchements à partir des armoires de protection. Pour l'outillage électrique, l'électricité est fournie à partir de prises électriques reliées aux armoires de protection.

Les installations électriques sont conformes à la réglementation en vigueur et sont vérifiées régulièrement par une société de contrôle spécialisée :

- un contrôle annuel selon le décret du 14/11/1998,
- un contrôle annuel thermographique.

### 7.3.5.2 - Gaz

Le gaz alimente la chaudière.

La consommation de gaz est d'environ 50 m<sup>3</sup>/an avec :

- 20 m<sup>3</sup>/an environ utilisés pour le séchoir,
- 30 m<sup>3</sup>/an environ utilisés pour la ligne de peinture.

La citerne fait l'objet d'un contrat avec la société Butagaz.

#### La Chaudière gaz :

La chaudière au gaz propane est installée dans le local chaufferie dont les murs externes sont coupe-feu 2 heures. D'une puissance de 1 600 kW mais utilisée à 1 200 kW, cette chaudière est composée de brûleurs à compartiments séparés, à air soufflé modulant.

### 7.3.5.3 - Fioul

Le fioul servant à l'alimentation du matériel roulant est stocké dans 1 cuve aérienne de 1 000 litres installée sur un bac de rétention de 2 m<sup>3</sup>. Cette cuve ainsi que le poste de distribution du carburant sont situées à l'ouest du grand bâtiment sous un auvent.

## 7.3.6 - VALORISATION DES SOUS-PRODUITS : COPEAUX ET SCIURES DE BOIS

Les copeaux et la sciure de bois proviennent des activités de découpe et de transformation du bois. Toutes les machines qui émettent des poussières sont équipées de buses de captage permettant leur raccordement à une installation d'aspiration centralisée installée dans le local « aspiration ». Les poussières générées par l'activité sont ainsi captées à la source avant qu'elles ne se dispersent dans la zone de travail ou s'échappent à l'extérieur.

Ce système de récupération présente le double avantage d'éviter les pertes diffuses et l'accumulation des résidus de bois dans les ateliers ou la dispersion dans le milieu extérieur et de valoriser un sous-produit provenant de l'activité de transformation du bois.

En effet, les copeaux dont la production est de 50 tonnes par jour environ, sont stockés dans un silo de 650 m<sup>3</sup> puis mis en balles par une presse et filmés par une filmeuse automatique. Les balles sont ensuite



stockées dans un local réservé à cet effet au sud-ouest du grand bâtiment ou dehors avant d'être expédiés vers un revendeur (contrat d'exclusivité avec NORSILK).

Les sciures de bois dont la production est de l'ordre de 17 T/jour, sont stockées dans un silo de 160 m<sup>3</sup> puis chargées dans une benne en vrac pour être transférées régulièrement vers l'usine de conditionnement ASWOOD située à Bouleville. Elles servent à la fabrication de produit de chauffage type pellets.

L'installation qui a entièrement été réorganisée en 2002 fonctionne en circuit fermé. Cinq filtres constitués d'une série de manches totalisant 1 440 m<sup>2</sup> de surface permettent la récupération des poussières avant rejet de l'air épuré dans le local aspiration. Le pouvoir filtrant et le débit d'air sont maintenus grâce à un système de décolmatage périodique pneumatique (contre-courant d'air).



Photo 40 : Conduites de transport



Photo 41 : Silos

Les performances du système de filtration sont de 99,99974% (efficacité précyclonique = 85 à 95% selon granulométrie), ce qui assure un rejet en gaine de recyclage inférieure à 0,2 mg/m<sup>3</sup>.



Photo 42 : Silo à copeaux



Photo 43 : Silo à sciure



Photo 44 : Sortie de presse à copeaux



Photo 45 : Stockage des balles de copeaux

### **7.3.7 - FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'INSTALLATION**

#### **7.3.7.1 - Le personnel**

La société NORSILK emploie 110 personnes sur les 2 implantations : Bouleville (siège social), Honfleur (logistique).

*Précision : le nombre d'employé peut évoluer au cours du temps – les chiffres fournis donnent un aperçu à un instant donné.*

#### **7.3.7.2 - Jours et horaires de fonctionnement**

L'entreprise fonctionne tous les jours en 2 x 8 du lundi au vendredi, selon les horaires suivants :

- du lundi au jeudi de 5h à 21h,
- le vendredi de 5h à 15h.

Un accord de modulation ouvre la possibilité d'étendre les horaires du vendredi de 5h à 21h.

Elle est fermée les samedis, dimanches et jours fériés mais elle pourra exceptionnellement fonctionner le samedi matin (de 5h00 à 13h00).

Remarques :

1. L'activité liée au fonctionnement de la tronçonneuse ne démarre pas avant 7h00.
2. La ligne de peinture fonctionne du lundi au vendredi en équipe de 2x8, soit 24 h sur 24, mais peut occasionnellement basculé en 3x8 (ce qui n'a pas été réalisé depuis 2017)

#### **7.3.7.3 - Chauffage**

Les bureaux et locaux sociaux sont chauffés par des convecteurs électriques pour assurer aux employés un niveau de température leur permettant de travailler dans de bonnes conditions.

Il n'y a pas de chauffage dans les bâtiments de production.

## 7.3.8 - MOYENS DE SECURITE DE L'INSTALLATION

### 7.3.8.1 - Risque incendie

#### a) Moyens de prévention du risque d'incendie

Compte-tenu de la nature de l'activité (stockage, traitement et transformation du bois, production de copeaux et de sciure), les risques d'incendie sont réels. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre les moyens permettant d'une part de réduire les probabilités de départs d'incendie et d'autre part de lutter contre les débuts d'incendie.

Pour réduire les probabilités de départs d'incendie, les dispositions suivantes sont appliquées (cf. détail dans l'*Etude de danger*) :

- interdiction de fumer sur l'ensemble du site (signalement par des panneaux indicateurs à l'entrée et dans différents endroits de l'installation). Seule une zone près des locaux sociaux à l'entrée est réservée aux fumeurs,
- contrôle régulier des machines et de l'outillage par un organisme agréé et entretien ou remplacement de ce matériel si nécessaire,
- contrôle régulier des engins et des véhicules utilisés sur le site par des organismes agréés ; entretien régulier des engins (contrat full service),
- contrôle régulier de la citerne de propane et des bouteilles de propane par le fournisseur (contrat full service),
- contrôle régulier des installations électriques par un organisme agréé et entretien ou réparation de ces installations si nécessaire,
- contrôle du site par les employés durant les heures de fonctionnement et gardiennage en dehors des heures ouvrées par une société extérieure,
- présence d'un système de détection / extinction automatique d'incendie au niveau des circuits de transports, filtres et silos de poussières. Ce système de marque GreCon est doté de détecteurs d'étincelles et est alimenté par une réserve de 2 m<sup>3</sup>. Il fait l'objet d'un contrat d'entretien annuel.



Photo 46 : Exemple d'affichage de sécurité



Photo 47 : Affichage de l'interdiction de fumer

## b) Moyens de lutte contre l'incendie

L'installation est équipée de moyens permettant de lutter contre les départs d'incendie (cf. détail dans l'*Etude de danger*) :

- Réseau Robinets Incendie Armés (RIA) : 32 RIA sont installés dans les bâtiments de l'entreprise. Ils sont alimentés par le réseau communal via un surpresseur avec une réserve d'eau de 13 m<sup>3</sup> indépendante (système sous air – certification Q5) ;
  - Un plan du réseau RIA figure page 54 (Figure 10).
- Extincteurs (au nombre de 159) dans les différents ateliers, près des stockages de bois, près du poste de distribution de carburant, dans le local des silos copeaux et sciures, dans le local de stockage des balles de copeaux, près des postes électriques, dans les bureaux et locaux sociaux,... Les extincteurs sont adaptés au type d'incendie à combattre : extincteur à eau, à poudre, à CO<sub>2</sub>.
  - Un plan de localisation des extincteurs figure page 55 (Figure 11).
- Bassin d'incendie.
  - Localisé sur le plan d'aménagement de l'entreprise (Figure 5 - page 25).
- Borne incendie la plus proche : Le poteau incendie le plus proche est situé à près de 64 m de l'entrée du site NORSILK.
  - La borne incendie est localisée sur le plan figurant page 57 (Figure 13).

Ces dispositifs de lutte contre l'incendie (extincteurs et RIA) sont contrôlés une fois par an par un organisme agréé dans le cadre d'un contrat d'entretien avec délivrance d'une conformité Q4 et Q5.



Photo 48 : RIA et extincteur



Photo 49 : Panneaux de signalisation RIA

Les services de secours doivent disposer d'un certain volume d'eau disponible pendant 2 heures. Le calcul de ce volume est déterminé en utilisant le Document Technique D9 « Défense extérieure contre l'incendie » et dépend notamment des surfaces de stockage.

Compte-tenu des caractéristiques de l'installation, le calcul des besoins d'eau en défense extérieure contre l'incendie donne les résultats suivants (*le calcul est détaillé dans l'Etude de danger*) :

- Débit requis : 450 m<sup>3</sup>/h à assurer pendant 2 heures, soit 900 m<sup>3</sup>.

Les services de secours peuvent disposer de la réserve d'eau du bassin d'incendie dont le volume est de 1 100 m<sup>3</sup>. Ce bassin situé au nord du grand bâtiment est alimenté par les eaux de pluie provenant des toitures.

Ce bassin est entouré d'une clôture grillagée et fermée par un portail d'accès. Une pancarte interdit tout stockage devant ce portail. Une aire d'une surface de 32 m<sup>2</sup> permet le stationnement des véhicules de secours pour l'aspiration d'eau.

L'entrée principale du site est toujours dégagée pour permettre aux services de secours d'accéder rapidement à l'intérieur de l'installation. Il en est de même pour l'entrée secondaire qui leur est réservée. L'accès au bassin se fait à partir d'une voie carrossable. L'itinéraire d'accès est fléché pour accélérer l'intervention des services d'urgence (cf. Photo 50 : Plan de l'usine NORSILK).

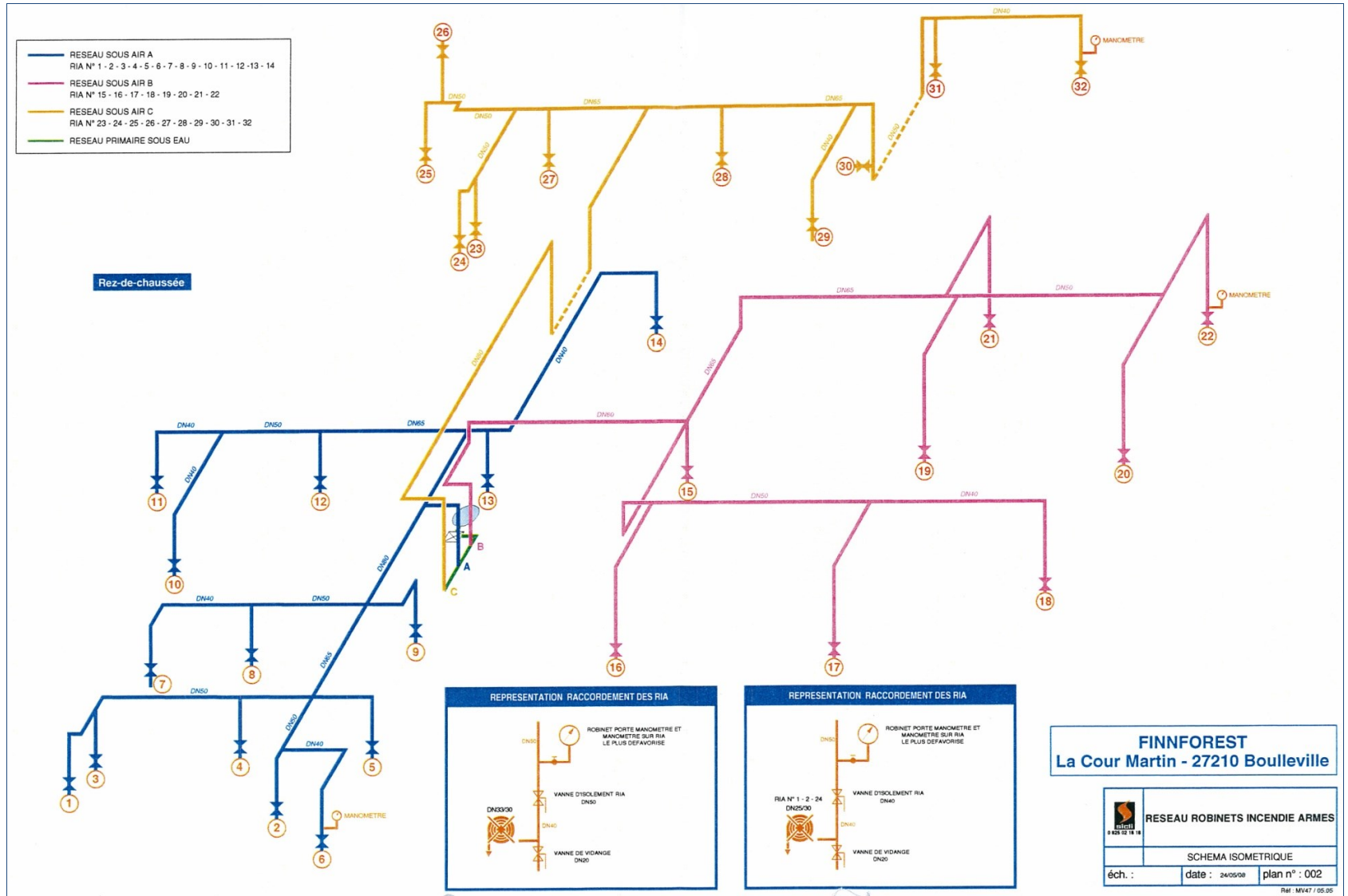


Figure 10 : Plan du réseau RIA

Source : NORSILK – SICLI

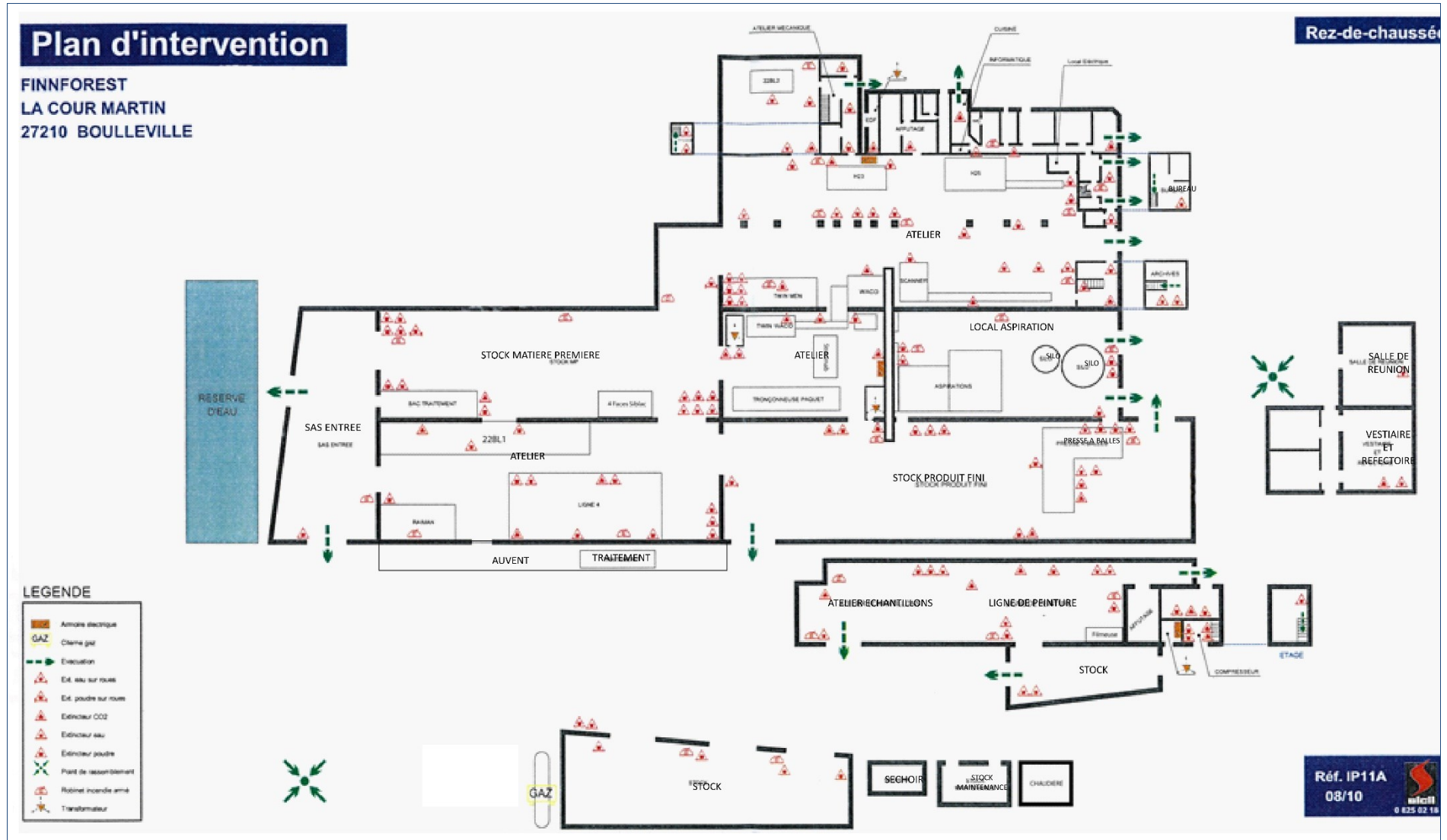


Figure 11 : Plan d'intervention – avec localisation des extincteurs

Source : NORSILK – SICLI

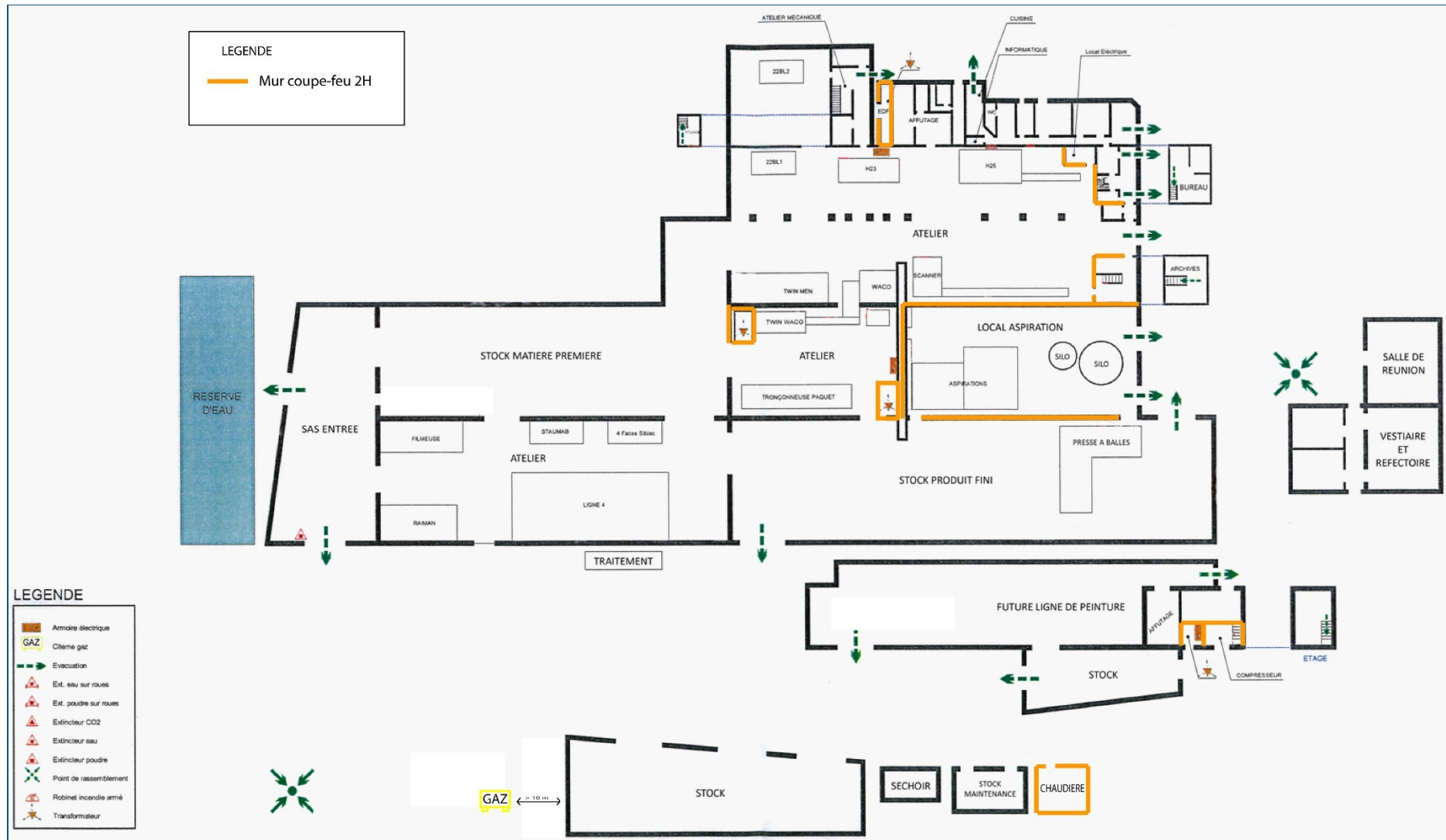


Figure 12 : Plan de localisation des murs coupe-feu

Source : NORSILK



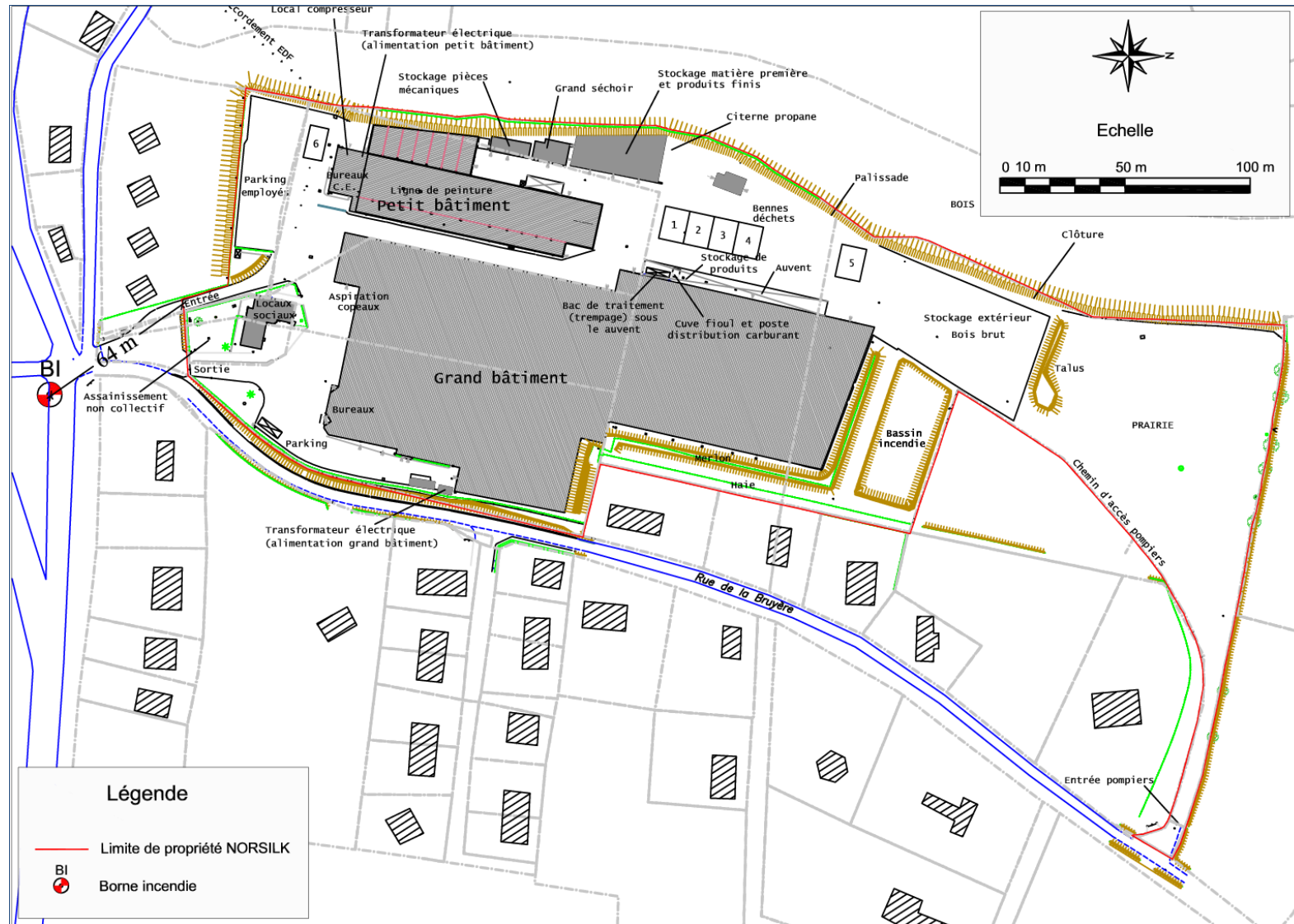


Figure 13 : Plan de localisation des bornes incendie situées à l'extérieur

Source : NORSILK



### 7.3.8.2 - Clôture et barrière

L'ensemble du site de l'installation est clôturé, conformément à la réglementation (clôture ou palissade).

L'entrée et la sortie sont équipées de barrières qui sont fermées à clé en dehors des heures de fonctionnement de l'entreprise. Le site est strictement interdit à toute personne non autorisée.

L'accès secondaire au nord réservé aux services de secours en cas d'incendie est toujours fermé à clé et en aucun cas utilisé pour le passage des camions de transport des produits.

Un gardiennage est assuré par une entreprise extérieure en dehors des heures de travail et les jours non ouvrés. Ce gardiennage fait l'objet d'un contrat renouvelable. Des rondes régulières sont réalisées, notamment la nuit, les week-ends et jours fériés et pendant les congés.

### 7.3.8.3 - Circulation

Les voiries internes sont équipées de signalisations normalisées afin d'assurer de bonnes conditions de sécurité pour la circulation des véhicules (PL et VL). Cette signalisation est composée de panneaux indicateurs et de marquages au sol. La vitesse de circulation sur les axes internes est limitée à 15 km/h.

Un plan de circulation interne est affiché à l'entrée du site à l'attention notamment des chauffeurs des camions de transport des produits. Les conducteurs des camions devront prendre connaissance des règles de circulation applicables sur l'ensemble du site.



Photo 50 : Plan de l'usine NORSILK

Pour leur sécurité, le déplacement des piétons est interdit au niveau des aires de manœuvres des engins. Des axes de déplacements et des barrières de sécurité ont été installés afin de favoriser la sécurité des piétons.



Photo 51 : Axes de déplacement piétons



Photo 52 : Barrière de sécurité

Les aires de circulation sont entretenues afin que tous les véhicules, de quelque type qu'ils soient et dont l'accès au site est autorisé, puissent circuler en toute sécurité. Le gabarit et profil des pistes permettent un déplacement sans risque. La structure des voies permet le passage de véhicules au maximum de 50 tonnes.

Des formations à la sécurité sont organisées régulièrement par l'entreprise pour ses salariés. Par ailleurs, l'accès au site est rigoureusement interdit aux personnes non autorisées par l'exploitant.

#### 7.3.8.4 - Contrôle de l'exploitation

Les véhicules et engins qui sont utilisés sur le site de Bouleville sont contrôlés régulièrement par un organisme de contrôle et par les marques des véhicules (contrat full service). L'entretien courant se fait dans les ateliers de l'installation qui dispose du matériel nécessaire et notamment des équipements de récupération des huiles de vidange. En cas d'avarie sur le matériel roulant, les grosses réparations sont effectuées en atelier extérieur si la machine est transportable. Si elle est immobilisée, un camion atelier vient sur site effectuer les réparations nécessaires.

La citerne de propane est la propriété de butagaz et bénéficie d'un entretien annuel dans le cadre du contrat de location. Elle est équipée d'un vaporisateur et a subi une épreuve de qualification décennale en 2008.

Les installations électriques sont vérifiées régulièrement par une société de contrôle spécialisée :

- un contrôle annuel selon le décret du 14/11/1998,
- un contrôle annuel thermographique.

Les chariots sont en location avec contrat de 7 ans en full service (ils ne sont pas de la propriété de NORSILK). Ils sont contrôlés par un organisme extérieur deux fois par an.

Les silos sont contrôlés régulièrement par l'installateur d'origine.

Les compresseurs sont en contrat de location full service (Ets 2D Pneumatic et entreprise locale).

## 8 - REDACTEURS DU DOSSIER

| REDACTION                                  | NOM PRENOM  | SPECIALITE                  | SOCIETE              | COORDONNEES  |
|--|---|-----------------------------|----------------------|--|
| Dossier administratif<br>Etude d'incidence | Thierry Triquet<br>(année : 2015)<br>Réactualisation :<br>Stéphane CADEAU | Chargés<br>d'études         | ALISE                | 102 rue du Bois Tison<br>76160 ST JACQUES-SUR-DARNETAL<br>Tél : 02 35 61 30 19<br>Fax : 02 35 66 30 49<br><a href="http://www.alise-environnement.fr">www.alise-environnement.fr</a> |
| Etude acoustique                           | Thierry Triquet   | Ingénieur<br>Environnement  | ALISE                |  |
| Etude de danger                            | Mickaël Appert  | Consultant<br>Environnement | DEKRA Conseil<br>HSE | 11 rue Jean Perrin<br>28600 LUISANT<br>Tél : 02 37 28 63 07<br>Fax : 02 37 35 06 09<br><a href="http://www.dekra-industrial.fr">www.dekra-industrial.fr</a>                          |
| Etude des flux<br>thermiques               | L. Averlant   | Ingénieur<br>Environnement  | Entime               | 14 avenue de l'Europe<br>BP 90195<br>59421 ARMENTIERES CEDEX<br>Tél : 03 20 18 17 00<br>Fax : 03 20 18 17 09<br><a href="http://www.entime.fr">www.entime.fr</a>                     |
| Etude du Risque<br>Foudre                  | M. Gooris   | Ingénieur                   | DEKRA Inspection     | 32-34, rue Alphonse Pluchet<br>BP200<br>92225 BAGNEUX<br>Tél : 01.55.48.21.04<br>Fax : 01.55.48.21.01  |

TABLE DES ANNEXES :

ANNEXE 1 : DECISION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

ANNEXE 2 : EXTRAIT DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

ANNEXE 3 : PLAQUETTE DE PRESENTATION DE LA SOCIETE

ANNEXE 4 : CAPACITES FINANCIERES DU DEMANDEUR

ANNEXE 5 : PLAN DE SITUATION AU 1/25 000

ANNEXE 6 : PLAN D'ENSEMBLE (AU 1/1 000)

ANNEXE 7 : GARANTIES FINANCIERES

ANNEXE 8 : ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE

## ANNEXE 1 : DECISION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

3 pages

## ANNEXE 2 : EXTRAIT DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

2 pages



## ANNEXE 3 : PLAQUETTE DE PRESENTATION DE LA SOCIETE

4 pages

## ANNEXE 4 : CAPACITES FINANCIERES DU DEMANDEUR

1 page

## ANNEXE 5 : PLAN DE SITUATION AU 1/25 000

1 page

## ANNEXE 6 : PLAN D'ENSEMBLE (AU 1/1 000)

## ANNEXE 7 : GARANTIES FINANCIERES

2 pages

## ANNEXE 8 : ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE

1 page